



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

7^e séance

Lundi 15 octobre 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Échange de vues de haut niveau

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre notre débat général, la Commission va tout d'abord procéder à un échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos invités de ce jour. Je leur donnerai d'abord la parole pour qu'ils fassent leurs interventions. Puis, nous passerons à un mode officieux, et les délégations pourront leur poser des questions.

J'invite tout d'abord M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Kane (Secrétaire générale adjointe, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Notre table ronde d'aujourd'hui consistera en un échange de vues entre mes collègues, M. Kassym-Jomart Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M^{me} Grace Asirwatham, Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et M. Geoffrey Shaw, représentant du Directeur général de l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous entendrons en outre un message vidéo de M. Tibor Toth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires (OTICE).

Dans mon discours d'ouverture à la séance, le 9 octobre, j'avais pris note des nombreux défis à relever pour atteindre les objectifs de désarmement, et j'avais exhorté toutes les délégations à poursuivre leurs efforts pour défendre nos intérêts communs dans ce domaine. Peu de personnes comprennent aussi bien l'importance de la persévérance que les membres de notre groupe de personnalités invitées, qui représentent des organisations profondément attachées à la réalisation de leurs propres mandats au niveau mondial. Toutes sont attachées à l'élimination des armes de destruction massive et toutes estiment que la réalisation de cet objectif nécessite des obligations juridiquement contraignantes qui soient vérifiables, irréversibles, applicables à tous les pays et mises en œuvre de manière transparente.

Même si nous sommes tous sur la même longueur d'onde au sein de ce groupe, notre partenariat se fonde sur des actes, et non pas uniquement sur des mots. La coopération entre l'ONU et l'OTICE est étroite. Le 6 septembre de cette année, l'ONU a célébré la Journée internationale contre les essais nucléaires, un événement annuel servant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le 27 septembre, l'ONU a organisé la sixième Réunion ministérielle sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le même jour, beaucoup d'entre nous ont assisté à une représentation spéciale de la pièce Reykjavik organisée par l'OTICE.

L'ONU travaille également en étroite collaboration avec l'OIAC dans de nombreux domaines, en apportant notamment son concours dans les domaines liés à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et en encourageant l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques. Le 1^{er} octobre, s'exprimant lors d'une réunion de haut niveau à l'ONU consacrée à la célébration du quinzième anniversaire de l'OIAC et de la Convention, le Secrétaire général a insisté sur les conséquences humanitaires de l'emploi de ces armes.

S'agissant de la Conférence du désarmement, bien qu'elle soit une entité indépendante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, elle est placée sous l'autorité de l'Assemblée générale, et son Secrétaire général est nommé par le Secrétaire général de l'ONU. Des efforts sont déployés depuis longtemps au sein de la Commission, et plus particulièrement l'année dernière, pour étudier les moyens de sortir de l'impasse qui persiste à la Conférence dans les négociations multilatérales sur le désarmement.

Quant à l'AIEA, elle est dotée d'une vaste gamme de mandats, y compris dans les domaines de la vérification et de l'assistance technique. Par ailleurs, la communauté internationale a affirmé que l'AIEA avait une responsabilité essentielle et jouait un rôle majeur dans le renforcement du cadre international de sécurité nucléaire. L'ONU et l'AIEA coopèrent également étroitement pour aider à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

De manière concrète, ce n'est pas uniquement un groupe d'organisations internationales que nous représentons au sein de ce groupe. Ensemble, nous représentons également les organisations internationales en tant que processus – un processus dans lequel diverses institutions composées d'États membres œuvrent ensemble pour défendre des causes communes.

Malheureusement, les causes communes spécifiques que partagent nos organisations sont sans aucun doute parmi les plus difficiles à défendre pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Éliminer les armes les plus aveugles du monde exige de surmonter d'immenses obstacles politiques, techniques et institutionnels, ce qui nécessite du temps et d'inlassables efforts.

Pourtant, bien que les technologies des armements aient considérablement évolué au fil des ans, de nombreux défis organisationnels auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ressemblent à ceux rencontrés par nos prédécesseurs dans les précédentes institutions. Mon homologue en charge du désarmement au Secrétariat de la Société des Nations était Salvador de Madariaga. Dans le livre qu'il a publié sur le sujet en 1929, il a conclu que :

« La solution au problème du désarmement ne saurait se trouver dans le problème lui-même, mais en dehors de celui-ci. En effet, le problème du désarmement n'est pas le désarmement. C'est en réalité le problème de l'organisation mondiale. »

Cela nous donne amplement matière à réflexion pour nos discussions au sein de ce groupe, sachant que l'efficacité du travail de chacune de nos organisations dépend grandement de l'harmonie entre les politiques et les priorités de tous nos États membres. Certains l'appellent la « volonté politique », qui est la source de tout le travail productif réalisé dans chacune de nos organisations. Sa présence ou son absence est manifeste dans les débats et les votes à la Première Commission, ainsi que dans les travaux effectués ailleurs au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Et sa présence ou son absence n'influera pas seulement sur le travail de nos organisations. Elle influera également sur l'avenir de la paix et de la sécurité internationales.

Je me réjouis de l'appui que les États Membres fournissent à toutes les organisations représentées au sein de ce groupe aujourd'hui. Cet appui constant permet à chacun de nous de nous acquitter de nos mandats officiels. Dans la mesure où nous réussissons, nous contribuerons tous, chacun à notre manière, à l'élaboration de ce vaste projet qu'avait décrit Madariaga, à savoir créer une véritable communauté mondiale, ce qui demeure encore une tâche inachevée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, S. E. l'Ambassadeur Kassym-Jomart Tokayev.

M. Tokaev (Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je réjouis de pouvoir m'exprimer devant la

Première Commission pendant cet échange de vues de haut niveau. La Première Commission occupe une place spéciale au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en tant que son principal organe législatif. Je me félicite que, cette année encore, les travaux de la Commission se concentrent essentiellement sur les activités de désarmement multilatérales à Genève, qui font partie intégrante du processus multilatéral visant à l'avènement d'un monde plus sûr.

En tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence, je me concentrerai sur la situation actuelle de celle-ci. Je doute que quiconque dans cette salle ignore les raisons fondamentales de la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence. Malheureusement, ces raisons subsistent depuis de nombreuses années. L'Ambassadeur Helmut Hoffmann, Président sortant de la Conférence, présentera le rapport de la Conférence la semaine prochaine quand sera examiné le groupe de questions relatif au mécanisme de désarmement. Je ne vais donc pas entrer dans les détails aujourd'hui.

Je partage l'avis de la majorité écrasante des États membres et non membres de la Conférence du désarmement selon lequel cette situation est inacceptable. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a également exprimé en des termes forts et de manière éloquente, de même que les présidents successifs de l'Assemblée générale. Les rapports annuels de la Conférence ne sauraient masquer l'inertie dans laquelle se trouve la Conférence, qui devrait servir d'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement de la communauté internationale.

Les raisons de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve sont principalement politiques. Cette situation n'est pas le résultat d'une défaillance intrinsèque de la Conférence. Néanmoins, les raisons de cette impasse ne rendent pas cette situation plus acceptable. Elle reporte, chaque longue année qui aurait pu être productive, l'ouverture de négociations visant à renforcer notre sécurité commune. Elle paralyse ce remarquable ensemble de ressources humaines et de connaissances dans le domaine du désarmement à Genève. Cela accentue les divisions et conduit la communauté internationale à laisser passer des occasions qui peuvent se présenter de rendre le monde plus sûr.

Je trouve préoccupant que l'on ne tire pas pleinement parti des points forts de la communauté du

désarmement à Genève, dans l'intérêt de la communauté internationale. Le programme poursuivi à Genève rassemble un ensemble unique de questions liées au désarmement, au domaine humanitaire, aux droits de l'homme et à d'autres domaines. C'est un atout qui doit être mis à profit pour aboutir à un monde meilleur pour tous.

Nous connaissons une période de transformation et de changements. Le monde change. Je suis convaincu qu'à long terme, la dynamique de la Conférence du désarmement peut également changer afin de lui permettre de sortir de cette paralysie. Néanmoins, cela exige une forme de volonté politique qui n'est pas exprimée actuellement. Comme pour les changements climatiques, ce type de crise du multilatéralisme peut avoir des répercussions sur l'existence même de l'humanité. Nous ne pouvons pas choisir de continuer d'attendre que des progrès soient réalisés.

C'est dans ce contexte que j'ai soumis cette année un ensemble de propositions concrètes à l'examen des États membres dans le but de faire germer de nouvelles idées à la Conférence. Selon moi, outre un engagement politique accru en vue de faire avancer l'examen des questions de fond, qui doit être notre priorité première, des mesures concrètes visant à améliorer le fonctionnement de la Conférence peuvent également être importantes sur le plan politique, car elles seraient la manifestation de la volonté des membres de trouver des moyens de sortir de l'impasse et pourraient contribuer à établir la confiance.

L'année dernière, la Première Commission a fait comprendre à la Conférence du désarmement qu'il y a urgence. Un an plus tard, nous n'avons pas progressé. Si nous continuons de ne pas faire de progrès à la Conférence, session après session, que doit faire la communauté internationale? N'y aurait-il plus alors d'autre choix que de contourner la Conférence, d'essayer de faire des progrès ailleurs?

Comme je l'ai déjà dit cette année, si de tels efforts étaient déployés, ils devraient venir en complément de la Conférence du désarmement. Ils devraient faciliter à terme la reprise de négociations à la Conférence, et non l'entraver. La communauté internationale a besoin d'une instance permanente pour les négociations sur le désarmement. Si la Conférence du désarmement est affaiblie ou démantelée, il sera très difficile, voire impossible, de la remplacer.

Je note avec satisfaction qu'aucun des projets de texte actuels distribués à la Première Commission ne vise à tout simplement écarter la Conférence du désarmement. Tous ces projets de texte maintiendraient son mandat et sa session tels quels. En matière de désarmement nucléaire, une autre instance visant les mêmes objectifs ne peut faire que des progrès limités. La communauté internationale a besoin d'un cadre où différents points de vue et intérêts peuvent être présentés pour trouver un terrain d'entente, même lorsque cela prend du temps.

Nous devons avoir en permanence à l'esprit ce qui est en jeu. Le désarmement et la non-prolifération sont des éléments essentiels à un avenir plus sûr pour tous. Le désarmement est également lié à des efforts plus larges de développement. D'après certaines estimations, l'année dernière, les dépenses militaires mondiales ont dépassé 1 700 milliards de dollars. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans un article d'opinion publié en août, cela représente des occasions perdues. L'enjeu n'a jamais été aussi important.

Un multilatéralisme véritable et utile exige une volonté de compromis. Il appelle à faire preuve de retenue et d'être dans un état d'esprit permettant de se rendre compte que le renforcement de la sécurité collective permet de mieux servir ses propres intérêts. Ce n'est qu'alors que nous pourrions entrer dans un cercle vertueux de renforcement de l'état de droit en matière de désarmement.

La responsabilité qui accompagne l'action en faveur du désarmement est considérable. Dans le cadre de l'ensemble du mécanisme multilatéral pour le désarmement, nous devons montrer au monde que nous prenons cette responsabilité au sérieux en exécutant les mandats qui nous ont été confiés. La Conférence du désarmement est l'instance qui en a le plus besoin, de toute urgence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Ambassadrice Grace Asirwatham, Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M^{me} Asirwatham (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je ne doute pas que votre savoir-faire diplomatique bien connu et votre riche expérience du

multilatéralisme vous permettront de mener à bien les travaux de la Commission.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). À la réunion de haut niveau tenue à l'ONU le 1^{er} octobre pour marquer cet anniversaire, les États parties ont réaffirmé leur attachement aux buts et objectifs de la Convention. Le Secrétaire général de l'ONU a ouvert la réunion avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Son appui à cette manifestation était décisif pour le succès de la réunion. Après 15 ans de fonctionnement de la Convention, nous – le Secrétariat technique de l'OIAC – ainsi que les États parties, prenons note avec fierté des progrès réalisés dans l'élimination d'une catégorie entière d'armes de destruction massive.

La Convention sur les armes chimiques est le premier traité multilatéral interdisant totalement une catégorie entière d'armes de destruction massive sans discrimination et sous stricte vérification. En peu de temps, l'OIAC a montré l'importance du multilatéralisme dans la réalisation des objectifs de désarmement. En tant qu'instrument multidimensionnel, la Convention vise notamment le désarmement complet, la non-prolifération, la promotion de la coopération internationale pour une utilisation pacifique des produits chimiques et la fourniture d'une assistance aux États parties et leur protection contre les armes chimiques.

L'OIAC, d'après la Convention, constitue un cadre pour que les États parties puissent se consulter et coopérer et, si nécessaire, fournir des éclaircissements, faciliter la coopération et mener des missions d'établissement des faits qui contribuent à établir la confiance entre les États parties.

La destruction des armes chimiques étant un de nos principaux objectifs, l'Organisation a vérifié jusqu'à présent la destruction de près de 75 % des 71 000 tonnes de stocks d'armes chimiques déclarés par des États parties. Bien qu'ils n'aient pas respecté la date limite, les deux États possédant les stocks les plus importants d'armes chimiques – la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique – sont sur la bonne voie et font des progrès constants vers la réalisation de cet objectif. Les États parties ont soigneusement étudié les éventuelles répercussions du non-respect de la date limite et ont pris une décision prévoyante et sage, en encourageant ces

deux pays à s'acquitter de cette tâche et en continuant d'examiner de près les progrès réalisés.

Trois autres pays ayant déclaré posséder des armes chimiques se sont acquittés de leur obligation de détruire tous leurs stocks d'armes chimiques, ce qui mérite d'être salué. À ce jour, les 70 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées ont été désactivées, et plus de 90 % d'entre elles ont été soit détruites soit définitivement transformées à des fins pacifiques. Ces installations avaient été construites spécialement pour fabriquer des armes chimiques.

Du fait de la possibilité que des agents de guerre chimiques soient produits dans des installations commerciales, la Convention élargit la portée du régime de vérification de l'industrie chimique mondiale. Cette initiative doit être perçue comme une mesure de confiance et en aucun cas comme une mesure motivée par la suspicion. La contribution et l'appui de l'industrie chimique mondiale sont un facteur de premier ordre dans le succès de la Convention. Sans une telle coopération, les objectifs de la Convention seraient demeurés inatteignables.

Nous sommes conscients que l'avenir de la CIAC va faire peser de nouvelles exigences sur l'OIAC. Au fur et à mesure que nous approchons de l'achèvement du processus de destruction des arsenaux déclarés d'armes chimiques, il va falloir progressivement accorder une attention croissante à l'objectif de prévention de toute réapparition des armes chimiques. Il importera de réexaminer le régime de vérification de l'industrie pour veiller à ce qu'il continue de promouvoir la confiance dans le respect des obligations. Le régime devra suivre l'évolution de l'industrie chimique mondiale. Les États parties devront améliorer la surveillance des transferts et du commerce des produits chimiques. De manière générale, le régime établi par la CIAC devra faire en sorte de rester un garant efficace de la sécurité contre les menaces chimiques classiques et non classiques.

Le nombre total d'installations dans le monde qui sont concernées par les objectifs de la Convention est d'environ 5 000. Ces installations sont susceptibles d'être inspectées et de fait, celles qui produisent des matières chimiques et sont considérées comme les plus importantes sont régulièrement inspectées par le Secrétariat technique. À ce jour, plus de 2 200 inspections ont été effectuées dans 81 pays.

Par ailleurs, pour tenter de prévenir la réapparition des armes chimiques, le régime de la Convention sur

les armes chimiques surveille les exportations et les importations mondiales de produits chimiques couverts par la Convention. Dans le cas des types de produits chimiques qui suscitent le plus de préoccupation, les États parties doivent déclarer leurs transferts au Secrétariat technique. En outre, pour ces produits, les échanges commerciaux avec des États non parties à la Convention sont soumis à conditions ou interdits. Les États parties doivent surveiller attentivement ces transferts et transmettre les informations pertinentes à l'OIAC. Pour rationaliser les procédures et renforcer l'efficacité de ce moyen de surveillance, l'Organisation travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes.

Ce traité de désarmement est étroitement lié à la science, et la nature dynamique de la science a une incidence directe sur nos travaux. Nous vivons une époque marquée par des progrès rapides dans les domaines de la science et de la technologie. Qui plus est, la question de la convergence croissante entre la chimie et la biologie revêt un intérêt direct pour la Convention sur les armes chimiques. Il nous revient donc d'évaluer correctement les évolutions scientifiques et technologiques susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en œuvre de la Convention, et de nous y adapter le cas échéant.

La Convention ne vise nullement à entraver le développement scientifique, économique ou technologique des États parties. Au contraire, en vertu de son article XI, la Convention cherche à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques. Dans cette optique, l'OIAC a mis en place un large éventail de programmes de sensibilisation, de renforcement des capacités, de partage des meilleures pratiques et d'échange d'information. Les programmes de l'OIAC dans les domaines de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques, et en ce qui concerne la coopération internationale, encouragent fortement l'ensemble de nos membres à demeurer engagés et à tirer parti de leur participation aux activités de l'OIAC.

Il est évident que la Convention est largement considérée comme un instrument précieux et utile, comme en témoigne le nombre de pays à y avoir adhéré en si peu de temps. Quelque 188 États parties ont souscrit à l'interdiction mondiale des armes chimiques. Cette adhésion écrasante de la communauté internationale confirme de manière catégorique le

caractère contraignant de l'interdiction mondiale des armes chimiques.

Cependant, le plus grand défi que nous devons relever consiste à convaincre les quelques pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de le faire. C'est une source de vive préoccupation. Les États qui n'adhèrent pas à la Convention empêchent que leurs capacités soient déclarées et vérifiées. Aucune des armes chimiques présentes dans ce groupe de pays ne sera éliminée sous supervision internationale. Dans ces conditions, la vision d'un monde débarrassé des armes chimiques demeure illusoire.

Un État non partie à la Convention a récemment fait allusion à l'éventualité stupéfiante d'employer des armes chimiques. Nous ne pouvons que déplorer ce fait. C'est un coup sévère porté à la communauté internationale, qui considère les armes chimiques comme horribles et inacceptables. Nous devons donc redoubler d'efforts pour convaincre les huit États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention. Il est essentiel d'y parvenir pour instaurer une confiance totale quant au fait que les armes chimiques ont bien été éliminées dans tous les pays.

Outre l'acceptation universelle, il est crucial que tous nos États parties continuent d'avancer régulièrement vers une mise en œuvre pleine et effective de la Convention au niveau national, ce qui constitue clairement une condition préalable au bon fonctionnement de cette dernière. La mise en œuvre effective de la Convention renforce la confiance de la communauté internationale, mais permet également de bénéficier au niveau national des garanties de sécurité qu'offre la Convention. Notre expérience a montré que la mise en œuvre nationale doit être considérée comme un avantage, et non comme une contrainte. Un cadre juridique fondé sur la législation et les moyens de l'appliquer permettent aux acteurs nationaux de surveiller, de signaler et de guider les activités dans le cadre desquelles sont utilisés des produits chimiques à des fins pacifiques et productives.

Plus de la moitié des États parties n'ont pas encore pris les mesures nécessaires pour garantir que leur législation couvre tous les domaines visés par la Convention. Cela signifie que nous devons redoubler d'efforts pour aider les États parties à mettre en œuvre la Convention. À la session du Conseil exécutif qui s'est tenue à La Haye le mois dernier, les États parties qui n'ont pas encore élaboré de mesures de mise en œuvre nationales ont été priés de le faire au plus vite, et le

Secrétariat technique et les autres États parties ont été encouragés à leur fournir un appui technique pour les aider à mener à bien ce processus.

Au cours des 15 dernières années, la Convention sur les armes chimiques a prouvé son importance et son efficacité. L'action de l'OIAC montre ce que nous pouvons accomplir ensemble. La CIAC et l'OIAC offrent un modèle qui peut favoriser le progrès dans d'autres domaines d'action internationale.

La culture de coopération, l'engagement constructif et le consensus qui caractérisent l'expérience multilatérale de l'OIAC promettent d'être notre plus grand atout, non seulement pour mener à bien les tâches actuelles, mais aussi pour relever les défis futurs. Une transition attend l'OIAC, car celle-ci a déjà pratiquement rempli l'une de ses tâches fondamentales. La destruction vérifiée des armes chimiques déclarées par les États parties est en bonne voie. D'ici à 2016, il ne restera plus qu'1 % de ces armes à détruire. La Convention a apporté de nombreux bienfaits et permis d'avancer dans la réalisation des objectifs de sécurité internationale. Nous devons maintenant redéfinir nos priorités pour répondre plus efficacement aux exigences à venir. Les progrès accomplis dans la destruction des armes chimiques sont un facteur important qui va définir la transition pour l'Organisation, mais ce n'est pas l'unique facteur. Toutes les questions liées au fonctionnement et à la mise en œuvre de la Convention seront examinées à l'occasion de la troisième Conférence d'examen, qui doit se dérouler en avril 2013. Un groupe de travail à composition non limitée chargé de préparer la Conférence d'examen est actuellement en plein travail.

Pour terminer, je souhaite rappeler que la Convention a toujours bénéficié de l'appui de l'ONU. Nous espérons continuer à travailler en étroite collaboration afin de réaliser notre objectif commun, à savoir la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Geoffrey Shaw.

M. Shaw (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Les technologies nucléaires ont un large éventail d'applications et sont utilisées dans la plupart des pays – pour traiter le cancer, améliorer les rendements des cultures, protéger l'environnement et gérer les ressources aquifères limitées, pour ne citer

que quelques applications. Toutefois, il est clair que l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité demeure l'application pacifique la mieux connue de cette technologie. Il est également clair que 18 mois après l'accident de Fukushima Daiichi, l'énergie nucléaire va demeurer une option énergétique importante pour de nombreux pays.

Nos dernières projections indiquent que les vingt prochaines années verront une augmentation régulière du nombre de centrales nucléaires dans le monde, la plus forte croissance attendue devant se produire en Asie. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a donc un rôle central à jouer pour assurer que toute expansion de l'utilisation de l'énergie nucléaire se produise dans des conditions de sécurité et ne contribue pas à la prolifération.

Permettez-moi d'aborder quelques-uns des domaines d'activité de l'AIEA concernant les travaux de la Première Commission, à commencer par la non-prolifération nucléaire. Comme cela a été réaffirmé le mois dernier lors de la Conférence générale de l'AIEA, les garanties de l'AIEA sont un élément fondamental du régime de non-prolifération. Elles contribuent à notre sécurité collective et favorisent la création d'un environnement propice à la coopération nucléaire.

Alors, quelle est la situation actuelle ? Les accords de garanties sont en vigueur dans 180 États, dont 172 sont des États non dotés d'armes nucléaires, au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui ont souscrit aux accords de garanties généralisées. Toutefois, 13 pays ne se sont pas encore acquittés des obligations que leur impose le TNP et n'ont pas conclu un accord de garanties généralisées avec l'Agence. Pour ces États, l'Agence ne peut pas tirer de conclusions pour ce qui est des garanties. L'Agence demande donc instamment à tous ces États de conclure des accords de garanties généralisées dès que possible.

Le nombre d'États ayant des protocoles additionnels en vigueur ne cesse d'augmenter. Il se situe maintenant à 118. Ceci est très encourageant parce que le protocole additionnel est essentiel pour permettre à l'Agence de donner des assurances crédibles non seulement que les matières nucléaires déclarées ne sont pas détournées à des fins non pacifiques, mais aussi qu'il n'y a pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées dans un pays. Il est clair que nous sommes sur la bonne voie, et l'Agence encourage tous les États à faire entrer des protocoles additionnels en vigueur dès que possible.

L'application des garanties continue d'évoluer pour répondre aux nouveaux défis, prendre en compte les enseignements tirés et tenir compte des nouvelles technologies. À cet égard, l'Agence a continué à développer ce que nous appelons le concept à l'échelle de l'État pour la planification, l'organisation et l'évaluation des garanties. L'application des garanties menée conformément à ce concept est basée sur une évaluation complète de toutes les informations pertinentes relatives aux garanties d'un État. En d'autres termes, ce concept permet à l'Agence d'adapter ses activités de vérification.

L'AIEA, avec ses connaissances et son expérience, est en mesure d'aider le processus de désarmement nucléaire en vérifiant de manière indépendante que les matières nucléaires provenant d'armes démantelées ne sont jamais réutilisées à des fins militaires. Dans ce contexte, l'Agence continue de travailler, à leur demande, avec la Fédération de Russie et les États-Unis à l'élaboration d'un accord qui prévoit la vérification par l'Agence de l'élimination du plutonium déclaré par la Fédération de Russie et les États-Unis inutile aux besoins de défense de ces deux pays.

S'agissant des zones exemptes d'armes nucléaires, comme les membres de la Commission le savent, les cinq traités en vigueur sur des zones exemptes d'armes nucléaires, couvrant de vastes régions du monde, reconnaissent le rôle de vérification de l'AIEA par l'application des garanties de l'Agence. L'AIEA appuie également la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

En novembre 2011, le Directeur général, M. Amano, a convoqué un Forum relatif à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Forum a été l'occasion pour les participants de s'informer sur les expériences des autres régions pertinentes à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il y a eu un échange de vues constructif sur cette question importante, et l'AIEA est prête à continuer d'aider les efforts internationaux visant à poursuivre cet objectif.

Enfin, je voudrais aborder la question de la sécurité nucléaire. Comme en témoigne la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, organisée par le Secrétaire général le mois dernier, les dirigeants du monde ont porté ces dernières années une attention considérable à la menace du terrorisme nucléaire et à la nécessité d'améliorer la sécurité nucléaire. Si la responsabilité première de la sécurité nucléaire incombe aux gouvernements nationaux,

il a été reconnu que l'AIEA a un rôle central en tant que plate-forme mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire. En d'autres termes, l'AIEA contribue à réduire le risque que des matières nucléaires et autres matières radioactives ne tombent entre les mains de terroristes ou que des installations nucléaires fassent l'objet d'actes de malveillance.

L'Agence a mis en place des directives internationalement reconnues qui servent de référence pour la sécurité nucléaire. Elle aide les pays à appliquer ces conseils par le biais de missions d'experts, la formation de spécialistes et des programmes de mise en valeur des ressources humaines. En fait, au cours de la dernière décennie, l'AIEA a formé plus de 12 000 personnes dans plus de 120 pays dans le domaine de la sécurité nucléaire.

L'Agence a fourni de l'aide afin d'assurer que des quantités considérables d'uranium hautement enrichi soient stockées dans de plus grandes conditions de sécurité. La Base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA surveille les vols et autres activités non autorisées portant sur des matières nucléaires et autres matières radioactives.

En dépit de l'intérêt croissant pour la sécurité nucléaire, les progrès réalisés en vue de l'entrée en vigueur de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires restent lents. Seuls 58 États ont adopté cet amendement qui oblige les États parties à protéger les matières nucléaires utilisées, transportées et stockées dans le pays, et à protéger les installations nucléaires contre le sabotage. Cet amendement fait une différence importante pour la sécurité nucléaire, et son entrée en vigueur doit se voir accorder la plus haute priorité.

Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années dans la lutte contre la menace du terrorisme nucléaire, mais il reste encore beaucoup à faire. Dans une prochaine étape, en juillet 2013, l'Agence organisera une conférence internationale de haut niveau sur la sécurité nucléaire.

Je terminerai en disant que l'AIEA est unique au sein du système des Nations Unies, étant la seule organisation ayant une expertise dans les technologies nucléaires. Elle utilise cette expertise pour aider les pays à tirer profit de la science et de la technologie nucléaires pour le développement durable. Elle œuvre également à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à renforcer la sécurité et la sûreté nucléaires dans le monde.

Ces efforts illustrent les contributions concrètes que l'AIEA apporte à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Tibor Tóth, qui va s'adresser à nous par visioconférence.

M. Tóth (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : En m'adressant à la Première Commission, j'avais l'intention de lire la déclaration que j'avais préparée et qui est distribué dans la salle. Mais je pense qu'il est important que j'explique au Comité trois questions relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au système de vérification. Le premier concerne l'autonomisation politique; le second est l'autonomisation par le biais du système de vérification; et le troisième est l'autonomisation par la création et la diffusion des connaissances. Normalement, je souligne que ce Traité fonctionne à l'intersection des dispositifs les plus dévastateurs que l'homme a créés et des forces les plus dévastatrices que la nature peut déchaîner.

Aujourd'hui est une date anniversaire, le cinquantième anniversaire du début de la crise des missiles de Cuba, le 16 octobre 1962. Je voudrais faire du premier jour de la crise des missiles de Cuba un point de référence pour expliquer pourquoi il est important que le présent Traité, cet accord, soit considéré comme une autonomisation politique des États Membres.

Le 16 octobre 1962, lorsque la crise des missiles de Cuba a commencé, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore dans les cartes de la *realpolitik*, pas plus qu'il ne l'était huit ans avant la crise, en 1954, lorsque, pour la première fois, le Président Nehru de l'Inde avait proposé un tel traité. Ce Traité n'était pas dans les cartes cinq ans avant que la crise n'éclate lorsque, en 1958, un moratoire a été mis en place, ou lorsque, en 1961, le moratoire a été aboli par la relance des explosions nucléaires.

Même pendant l'été de 1962, il y avait encore une possibilité d'adopter un traité – des solutions alternatives, des outils de coopération – mais cela ne s'est pas produit. Même le 16 octobre, quand la crise a éclaté, cela ne s'est pas produit non plus. Par la suite, le 26 octobre 1962, quelques heures avant minuit – parce qu'il y avait un risque d'apocalypse collective – tout à coup, le Secrétaire général Khrouchtchev a proposé

d'inclure le traité d'interdiction des essais dans le train de mesures d'une solution à la crise, et cette proposition fut acceptée. C'est ainsi qu'en l'espace de quelques mois, le Traité d'interdiction des essais devint soudainement une réalité, même s'il ne s'agissait que d'un traité partiel.

Il y a une morale à tirer de ces événements dont nous avons été témoins voici 50 ans. La première leçon, c'est qu'il n'y a rien de nouveau, on oublie simplement ce qui s'est passé. Encore une fois, il ne faut pas oublier qu'au cours de ces jours agités et politiquement complexes, il n'existait aucune autre option, aucun outil de coopération en matière de sécurité. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, il importe que les huit pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité se demandent si les événements qui se sont produits il y a 50 ans, en 1962, étaient exceptionnels, ou s'il est possible qu'à l'avenir, l'un ou l'autre de ces deux pays, une sous-région ou une région, ou le monde entier, pourrait avoir besoin de ce traité, en tant que solution alternative ou outil de coopération.

Le deuxième point sur lequel je voulais attirer l'attention concerne la responsabilisation qui découle du système de vérification mis en place par le Traité et les États membres. Il s'agit d'un point très important, car le système de vérification et le régime mis en place par le Traité sont exceptionnellement démocratiques. Je peux affirmer que c'était la première fois que Linux a été utilisé au niveau des États, en tant que principe de création d'un système de vérification, c'est-à-dire depuis le début des débats sur la vérification en 1958. Depuis lors, un système véritablement global a été mis en place, qui englobe la collecte des données, le traitement des données et la distribution des données.

Ce système de vérification a pour but de détecter d'éventuelles violations du silence par des explosions nucléaires. Ce système a bien fonctionné en 2006 et en 2009. Il a permis à des pays – et pas seulement les membres permanents du Conseil de sécurité, mais également des membres non permanents, en 2006 et en 2009 – de savoir ce qui s'était passé exactement et de définir leur action politique en fonction de la violation commise.

La vérification des violations du silence par des explosifs nucléaires est importante, mais ce système a également une autre dimension, relative aux catastrophes complexes. Le 11 mars 2011 fut un tragique rappel de ce que de tels événements peuvent se produire. Nous disposons ici d'un système dont toutes les composantes peuvent fournir des informations utiles

dans une situation telle que celle du 11 mars. La station sismique qui peut donner des alertes bien avant que le tsunami ne se produise, les systèmes hydroacoustiques, ainsi que la modélisation sur base de radionucléides, de gaz rares et de transports atmosphériques, sont très utiles en ce sens qu'ils peuvent permettre de savoir dans quelle direction se dirigent les isotopes radioactifs libérés dans un mouvement transfrontalier.

Tout ce système a été mis en place pour aider les pays qui veulent avoir des filets de sécurité face à des événements qui, malheureusement, peuvent se produire. Par conséquent, en plus de la formation et de la recherche, depuis le 11 mars, notre organisation a essayé de mettre ces informations à la disposition des États membres en permanence et de donner aux pays les moyens de tirer le meilleur parti des données et des produits disponibles.

Cela m'amène au troisième point sur lequel je voudrais attirer l'attention. Le troisième aspect de la responsabilisation est la responsabilisation à travers l'acquisition et la diffusion des connaissances. Étant donné le caractère démocratique sans précédent de ce système de vérification, un investissement financier, scientifique et technique d'une valeur d'un milliard de dollars a été fait. Il est crucial d'exploiter cette mine d'or d'informations et d'en multiplier les effets. C'est ce que nous essayons de faire au sein de l'OTICE.

Nous agissons sur trois axes principaux, dont le premier est la formation. Avec la formation, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour acheminer les meilleures connaissances disponibles à Vienne ou en d'autres parties du monde. Chaque année, nous formons autant de personnes que notre organisation en compte dans son personnel, à travers les méthodes traditionnelles de formation mais également par le biais de la formation en ligne. Nous avons créé des dizaines d'outils d'apprentissage en ligne pour rendre cette formation accessible à tous.

En outre, depuis 2006, nous avons organisé une série de conférences scientifiques et techniques, plus précisément en 2006, 2009 et 2011. La prochaine conférence aura lieu en juin 2013, et j'invite à y participer toutes les personnes ici présentes qui pourront le faire. Encore une fois, ces conférences sur les sciences et la technologie ont pour but de responsabiliser les participants, de rassembler les résultats de la recherche et de la science d'avant-garde, et pas seulement pour ce qui concerne la vérification, mais également s'agissant des questions liées aux catastrophes complexes. Nous

attendons un millier de visiteurs à la conférence qui doit se tenir en juin 2013 sur la science, la technologie et l'innovation. Le but est non seulement de mener un débat sur les questions traditionnelles de vérification dans un cadre traditionnel, mais aussi de créer un segment spécial pour les catastrophes complexes comme celle de Fukushima, et un autre segment pour les jeunes chercheurs et scientifiques.

Cela m'amène au dernier point que je voulais soulever, qui concerne la responsabilisation à travers la diffusion des connaissances – l'initiative de renforcement des capacités. Notre organisation a lancé cette initiative il y a deux ans et demi. De nos jours, on parle beaucoup de cours en ligne accessibles à un grand nombre de personnes. Nous avons mis en place ces cours dès 2010, et je suis heureux de dire que depuis lors, nous avons réussi à enrôler des centaines de participants chaque année. Nous parlons d'une formation à grande échelle: les agents des centres de données nationaux et le personnel de ministères des affaires étrangères, en plus des étudiants de diverses universités. Encore une fois, le but est de diffuser les connaissances à une grande échelle, de transformer les données et les informations en savoir. Nous y parvenons en faisant venir les participants à Vienne, ainsi qu'en organisant des conférences et en créant des outils de simulation électroniques par le biais d'Internet, permettant ainsi aux participants éloignés de participer à des simulations. Un exemple à cet égard est le modèle de simulation d'inspection que nous avons utilisé récemment.

Je donne tous ces détails non seulement pour décrire les outils dont nous disposons, mais également pour faire comprendre aux membres de la Commission qu'ils doivent utiliser tous ces outils pour responsabiliser par l'acquisition des connaissances nécessaires. Nous travaillons maintenant avec 1 300 institutions et usagers, et nous avons la capacité de porter ce chiffre à 5 000. Il est essentiel que ces outils de responsabilisation soient utilisés, et il importe que les membres de la Commission exploitent les outils du système de vérification pour acquérir des connaissances techniques. Encore une fois, il est essentiel, en particulier à l'occasion de ce cinquantième anniversaire de la crise des missiles de Cuba, que nous réfléchissions collectivement sur les avantages offerts par le Traité en termes de responsabilisation politique.

J'ai essayé de broser le tableau d'un traité et d'une organisation que je qualifie d'organisation mondiale de partage, une organisation qui, depuis la

mise en place de ce système en 1978, a été et demeure un système de vérification accessible à tous. C'est le message que je voulais transmettre aujourd'hui. Je suis désolé de ne pouvoir être sur place, mais je pense qu'il est important que les membres de la Commission entendent ce message aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux méthodes de travail de la Commission, j'ai l'intention d'offrir à la Commission l'occasion d'avoir un débat interactif avec nos participants en tenant une session officieuse de questions et réponses. Je vais donc suspendre la séance afin de poursuivre notre débat dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 h 20.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines vous adressent, Monsieur le Président, leurs plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. C'est un plaisir et une source de fierté pour les Philippines de voir un proche voisin et ami présider cette commission très importante, et dans l'esprit de solidarité qui règne au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), je voudrais vous féliciter dans la langue qui est la vôtre.

Les Philippines s'associent aux déclarations faites à la séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la séance par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Cette année a été extraordinairement intense et difficile dans le domaine du désarmement. Après le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, nous nous sommes remis au travail en avril et avons entamé les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. En juillet, nous nous sommes employés à négocier un traité sur le commerce des armes, mais nous avons échoué. Cet échec regrettable, à l'issue de ce mois de travail, n'a toutefois pas affaibli notre détermination à honorer nos engagements en faveur du désarmement mondial au

moment où nous nous sommes réunis, début septembre, et avons mené à bien la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Compte tenu de cette lourde charge de travail, les Philippines félicitent tous les États pour leurs efforts résolus et inlassables et leur détermination sans faille à avancer, car nous savons tous qu'il reste encore beaucoup à faire.

Il reste encore trois mois avant la fin de l'année, et nous continuons d'espérer qu'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient sera organisée. Les Philippines appuient toutes ces initiatives, conformément à leur politique visant à promouvoir le désarmement nucléaire, à prévenir la non-prolifération nucléaire et à endiguer la circulation d'armes illicites.

Nos efforts en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires restent guidés par le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)), et les 64 points de son plan d'action. Nous nous félicitons du succès de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui a réaffirmé les plans d'action que nous nous sommes engagés à appliquer en 2012. La prochaine Conférence d'examen devra obtenir de nombreux résultats sur un ensemble de questions décisives liées au TNP, en particulier le désarmement nucléaire, afin de préserver la crédibilité et l'intégrité du Traité.

Les Philippines saluent également les résultats obtenus à la sixième réunion ministérielle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), à savoir une déclaration conjointe appelant à l'entrée en vigueur du Traité. Nous félicitons l'Indonésie d'avoir récemment ratifié le TICE, et nous continuons d'appeler les huit États énumérés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier également. Les Philippines se félicitent également que l'Iraq et la Thaïlande aient fait part de leur intention de ratifier le Traité, et nous espérons qu'ils le feront dans les meilleurs délais.

Le moratoire volontaire sur les essais nucléaires est devenu une norme établie. Mais passer d'un moratoire volontaire à un moratoire obligatoire demeure

problématique. L'entrée en vigueur du TICE permettra de le faire.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est indispensable à la réalisation de notre objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires. De nouveaux problèmes et d'éventuels conflits menacent la paix en Asie, et il est donc impératif que les cinq États dotés d'armes nucléaires règlent les questions en suspens et signent le plus rapidement possible le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Les Philippines considèrent que les réserves émises à la dernière minute par la France, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie en ce qui concerne leur adhésion au Protocole au Traité tiennent provisoirement en échec nos efforts de mise en œuvre intégrale et efficace du Traité. Les Philippines demandent la tenue de nouvelles consultations avec les États dotés d'armes nucléaires au sujet de ces réserves.

Les Philippines espèrent que le processus d'Helsinki sera mené à bien comme prévu, par la tenue, en décembre, de la conférence internationale de 2012 sur la paix au Moyen-Orient, avec la participation de tous les États de la région. Nous félicitons le Gouvernement finlandais d'avoir fait des préparatifs en vue d'accueillir cette conférence et d'avoir nommé le Secrétaire d'État adjoint au Ministère finlandais des affaires étrangères facilitateur de la conférence. Les Philippines appellent de nouveau tous les acteurs compétents à poursuivre les consultations pour faire en sorte que la conférence de 2012 ait bien lieu. Mon pays insiste sur le fait que cette conférence ne sera que la première étape d'un processus long et difficile menant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Elle doit toutefois avoir lieu cette année, car elle aura des répercussions importantes sur d'autres initiatives menées en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Les Philippines demeurent préoccupées et déçues par l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve toujours. Il est grand temps que la Conférence adopte un programme de travail. Elle doit également engager un débat public sur l'augmentation du nombre de ses membres. La Conférence devrait donc nommer un rapporteur spécial pour examiner la question de sa composition.

Concernant les armes classiques, les Philippines saluent le travail réalisé par l'Ambassadeur Roberto Garcia Moritán en ce qui concerne le traité sur le commerce des armes.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Il a réalisé un travail exceptionnel, et nous l'en félicitons.

(l'orateur reprend en anglais)

Cependant, notre tâche n'est pas terminée, et le monde attend que nous prenions de nouvelles mesures. Les Philippines ne souligneront jamais assez le fait que le futur traité sur le commerce des armes sera nécessaire pour réglementer le commerce des armes classiques. Les Philippines sont prêtes à appuyer un projet de résolution appelant à l'organisation d'une autre conférence au début de l'année prochaine. Nous espérons que le moment sera alors opportun pour que chacun d'entre nous fasse preuve de la souplesse nécessaire afin de trouver un accord sur les dernières questions litigieuses.

Nous sommes fiers et honorés de pouvoir contribuer au débat mondial sur les armes classiques. Les Philippines assumeront la présidence de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, prévue en 2012. L'universalisation de la Convention sur les armes inhumaines est une priorité du Gouvernement philippin, et nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention et à ses protocoles.

Des synergies avec d'autres traités connexes – notamment la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions – doivent être envisagées, y compris en fournissant de manière intégrée une assistance aux victimes d'armes visées par ces trois conventions. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour prévenir l'emploi d'engins explosifs improvisés, qui sont de plus en plus utilisés par des acteurs non étatiques partout dans le monde. L'emploi de ces armes et ceux qui s'en servent doivent être fustigés.

Les Philippines s'emploient activement à promouvoir la coopération en matière de sécurité et de sûreté biologiques en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique. Nous venons de mener à bien une série d'ateliers sur la biosécurité conjointement avec les États-Unis d'Amérique et l'Australie dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN. Nous travaillons en collaboration étroite avec nos partenaires de l'ASEAN et d'autres

amis, dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne et le Programme de partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit, sur des questions liées aux domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction constitue un cadre utile pour faire avancer la coopération en matière de sécurité et de sûreté biologiques. Les liens d'interdépendance entre la sécurité et la sûreté biologiques et les questions générales de santé publique, concernant en particulier les activités de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation mondiale de la santé animale, doivent également faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Tout au long de leur histoire, les Philippines ont montré qu'elles aspiraient à la paix et étaient en mesure de poursuivre cet objectif. Bon nombre de nos efforts ne sont pas déployés de manière isolée, mais avec l'aide et le savoir-faire d'autres pays. Nous menons de nombreuses initiatives et avons notamment commencé à travailler en coopération avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous espérons poursuivre cette collaboration pendant de nombreuses années encore. Nous sommes conscients de l'importance d'une approche régionale en matière de paix et de sécurité, un principe auquel le Centre régional semble être attaché et entend appliquer. À l'avenir, nous espérons que le Centre jouera un rôle accru et de plus grande portée dans le cadre des efforts en faveur d'une paix durable déployés dans la région Asie-Pacifique.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de nouveau du plein appui et de l'entière coopération des Philippines dans les travaux de la Première Commission au cours des deux prochains mois.

M. Staur (Danemark) *(parle en anglais)* : C'est la première fois que je prends la parole à la présente session de la Première Commission, et je voudrais donc tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection et vous assurer de la pleine coopération du Danemark et de tout son appui tout au long de la présente session.

Je souhaite tout d'abord associer ma délégation à la déclaration exhaustive prononcée par l'observateur

de l'Union européenne, mais je vais également faire quelques observations à titre national.

Cette année, le Danemark s'emploiera principalement à ce que soit maintenu l'élan créé en faveur de la conclusion d'un traité mondial sur le commerce des armes, à ce que l'on vienne à bout de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis plus de 10 ans et à ce que l'on envisage de nouveaux moyens susceptibles de faire progresser les pourparlers multilatéraux essentiels sur le désarmement nucléaire, mais aussi à ce que l'on s'efforce d'écarter les véritables menaces de prolifération qui présentent potentiellement le danger d'éroder non seulement la base de notre régime mondial de non-prolifération, mais également la sécurité et la stabilité internationales. Un grand nombre d'autres questions cruciales vont devoir être abordées à la présente session. Nous prendrons une part active aux travaux, mais je vais pour le moment m'en tenir à ces trois questions.

Premièrement, s'agissant du traité sur le commerce des armes, le Danemark en est un fervent défenseur. Il doit être adopté rapidement, être universel et juridiquement contraignant et couvrir tous les types d'armes classiques, y compris les munitions. Il doit également définir des critères stricts en matière de transferts afin de garantir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il est encourageant de constater à quel point nous nous sommes approchés de notre objectif commun, à savoir la conclusion d'un traité vigoureux et global, à la Conférence pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet. Ces efforts louables doivent maintenant se poursuivre sur la base du projet de traité présenté par le Président de la Conférence le 26 juillet 2012 (A/CONF.217/CRP.1). Nous allons œuvrer à la concrétisation de la proposition visant à convoquer une session finale de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes début 2013, et, à cette occasion, nous mettrons tout en œuvre pour que la Conférence soit menée à bon fin. Nous le devons aux victimes et aux pays et régions qui sont déstabilisés par le commerce non réglementé et illicite, ainsi que par le commerce légal, des armes. Nous devons également nous pencher sur les questions d'égalité des sexes si souvent liées à ce problème. Le temps presse.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Conférence du désarmement, si nous voulons un jour réaliser notre objectif commun et créer un monde pacifique débarrassé des armes nucléaires et d'autres armes de destruction

massive, il est crucial que nous puissions nous appuyer sur un régime multilatéral solide, global et dynamique de non-prolifération et de désarmement. Dans cette entreprise, la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement, doit jouer un rôle fondamental. Nous sommes donc profondément préoccupés par le fait que la Conférence se trouve dans une impasse depuis plus de 10 ans. La vérité de la diplomatie internationale est qu'un régime qui ne progresse pas régresse, et un régime qui régresse ne renforce pas la paix et la stabilité internationales, bien au contraire.

Qui plus est, un tiers seulement des États Membres de l'ONU étant membres de la Conférence, celle-ci manque clairement de légitimité, d'appui et d'autonomie. Cette situation est également contraire à la déclaration de la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, qui stipule que « tous les États ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement » (*résolution S-10/2, par. 28*). La question de l'élargissement de la Conférence doit donc être réglée.

Selon nous, un grand nombre de questions qui relèvent de la compétence de la Conférence ont un fort potentiel et pourraient facilement être abordées, si nous décidions de le faire à titre collectif. Les négociations portant sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne sont qu'un exemple. Le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et l'arsenalisation de l'espace en sont d'autres. Il n'est pas encore temps d'abandonner le rôle central que joue la Conférence dans le domaine du désarmement multilatéral, mais il est probablement temps d'envisager d'autres moyens qui pourraient permettre d'aborder les questions nécessaires et empêcher que la régression ne se poursuive. Cette situation a fait l'objet de débats approfondis l'année dernière, et peut-être devons-nous cette année agir sur la base de ces délibérations.

Troisièmement enfin, eu égard aux menaces réelles de prolifération qui pèsent sur notre sécurité collective, la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de poser une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales et régionales. Le Conseil de sécurité doit assumer une responsabilité fondamentale dans le domaine de la non-prolifération. Nous réitérons notre plein appui aux résolutions 1887 (2009) et 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a également adopté un certain

nombre de résolutions portant sur un pays en particulier, et ce afin de défendre l'intégrité et l'efficacité du régime de non-prolifération. Il est essentiel, à cet égard, que tous les pays appliquent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran.

S'agissant de l'Iran, la poursuite et l'élargissement des activités d'enrichissement, notamment l'enrichissement à 20 %, sont une source de profonde préoccupation. La dernière résolution en date adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le mois dernier souligne la nécessité que l'Iran renforce d'urgence sa coopération avec l'Agence. Nous demandons instamment à l'Iran de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ainsi que l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA, afin de rétablir la confiance dans la nature pacifique de ses activités nucléaires. Nous appuyons fermement les gouvernements des E3+3, avec à leur tête la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans leurs efforts visant à favoriser un règlement diplomatique négocié et acceptable au plus vite.

La capacité de la Première Commission à lutter efficacement contre les menaces de prolifération réelles et urgentes, notamment le risque que des acteurs non étatiques puissent avoir accès à ces armes, a des répercussions sur la crédibilité de l'ensemble de notre action. Ces problèmes ne sauraient être passés sous silence, et, au bout du compte, nous serons jugés à l'aune de notre capacité à les régler de manière décisive tout en proposant des solutions durables et prospectives. Il en est ainsi pour les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, notamment les armes et agents biologiques. Le Danemark reconnaît le rôle indispensable que joue la coopération internationale en matière de biosécurité à cet effet, et il se tient prêt à contribuer de différentes manières aux efforts communs visant à réduire les risques de prolifération et à améliorer les outils dont dispose la communauté internationale.

Nous appuyons la décision prise par la Conférence d'examen du TNP de 2010 de convoquer une conférence en 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et nous nous tenons prêts à aider, par tous les moyens possibles, le Secrétaire d'État adjoint, M. Jaakko Laajava, et le Gouvernement finlandais à faciliter cet effort admirable, qui s'avère

aujourd'hui absolument crucial. Nous appelons tous les pays, en particulier ceux de la région, à s'employer de manière ouverte et constructive à faire en sorte que la conférence de 2012 aboutisse.

Pour terminer, le Danemark est favorable à la de zones régionales exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur la base d'arrangements librement conclus. Selon nous, il faut étudier la manière dont la création de telles zones, notamment dans l'Arctique, pourrait faire partie intégrante d'une stratégie multilatérale globale visant à concrétiser le désarmement nucléaire mondial et à lutter contre la prolifération des armes nucléaires.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès tout au long de votre mandat. Ma délégation s'associe aux interventions prononcées à la 2^e séance par l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la 3^e séance par le Chili, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les États dotés d'armes nucléaires possèdent actuellement environ 20 500 têtes nucléaires, dont plus de 5 000 sont déployées et prêtes à être utilisées et 2 000 sont placées en état d'alerte maximales. Grâce aux progrès techniques, un grand nombre de ces armes ont un rendement 8 à 10 fois supérieur à celui des bombes qui ont détruit Hiroshima et Nagasaki. L'utilisation intentionnelle ou accidentelle de ces armes nucléaires demeure un risque réel et actuel qui pourrait provoquer plusieurs fois la destruction de notre planète. C'est pourquoi le processus de désarmement nucléaire général et complet doit aller de pair avec la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire, qu'elle soit horizontale ou verticale. À cet égard, les puissances nucléaires doivent honorer les engagements qu'elles ont pris au niveau international.

Il importe de souligner la décision prise de convoquer une conférence internationale pour examiner la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cet événement pourrait générer des engagements entre les États de la région, notamment Israël, en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'en interdire la fabrication et la possession, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre délégation renouvelle son appel en faveur de l'universalisation de cet instrument juridique international et engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

Le Venezuela revendique le droit souverain des pays de produire l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération nucléaire. Nous sommes préoccupés par les pressions qu'exercent les Gouvernements des États-Unis et d'autres puissances nucléaires dans le but de restreindre le droit de la République islamique d'Iran de développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques et ses aspirations à accéder à l'indépendance énergétique et technologique.

Le Venezuela attache une importance particulière à l'octroi de garanties de sécurité négatives aux pays non dotés d'armes nucléaires. La menace latente de l'utilisation des armes nucléaires contre les pays qui n'en sont pas dotés est bien réelle. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter un instrument international juridiquement contraignant qui impose des limites aux États dotés de l'arme nucléaire. Les priorités fixées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2) demeurent pleinement valables. Cela est d'autant plus vrai si nous tenons compte du fait que le processus de modernisation des armes nucléaires s'est poursuivi à un rythme accéléré.

Pour le Venezuela, le multilatéralisme est la voie la plus globale et la plus efficace de parvenir au désarmement nucléaire sous tous ses aspects et à la maîtrise des armes classiques. À cet égard, nous soulignons l'importance d'améliorer l'efficacité des mécanismes de désarmement, qui ont été affaiblis en raison du manque de volonté politique de certains États. Mon pays espère que la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement, pourra sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 15 ans. Nous soulignons que cette conférence doit se saisir au plus vite des questions prioritaires que sont la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les garanties de sécurité négatives et une convention sur le désarmement nucléaire.

Mon pays se félicite des progrès accomplis dans le cadre de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et tient à rendre hommage à l'Ambassadrice Joy Ogwu du Nigéria, pour l'excellent

travail qu'elle a réalisé en sa qualité de Présidente de la Conférence.

Mon pays prend note de la reprise éventuelle des négociations sur un instrument international pour le contrôle des armes classiques, tout en réaffirmant que tout accord dans ce domaine devra reposer sur deux éléments fondamentaux. Premièrement, il faudra prévoir collectivement des mécanismes concrets de mise en œuvre qui soient à la portée de tous les États et qui ne compromettent d'aucune façon leur sécurité, leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance politique. Deuxièmement, il faudra mettre en place des garanties efficaces pour prévenir la politisation ou la manipulation d'un éventuel instrument international par les plus grands producteurs et exportateurs d'armes classiques.

Nous prônons la mise en place d'un système international multipolaire ayant pour but la paix, la justice et le développement et fondé sur le strict respect des normes et principes du droit international. Nous rejetons les pratiques indésirables qui portent atteinte au principe d'égalité juridique entre les États.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de vous voir présider les travaux de cette importante Commission et je tiens à vous féliciter de votre élection. Nous sommes convaincus que grâce à votre expérience et vos compétences, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération. Le Pakistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis la fin de la guerre froide, le climat sécuritaire au niveau mondial n'a cessé de se détériorer. En même temps que les anciens conflits régionaux se sont envenimés, de nouveaux conflits ont éclaté. Les tensions et les affrontements ont également augmenté au niveau mondial. Des tendances dangereuses se profilent à l'horizon. Il se peut fort bien que nous soyons au seuil d'une nouvelle guerre froide, si les ambitions de domination mondiale ne sont pas enrayerées et si la quête de la suprématie mondiale n'est pas remplacée par le sens du compromis et le dialogue pour instaurer un monde multipolaire fondé sur des règles et l'esprit de coopération.

Ces évolutions ont eu une incidence très négative sur la maîtrise des armements, le désarmement et la

non-prolifération. En dépit du zèle déclaré en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, les efforts de désarmement demeurent stagnants et sont gravement menacés. De nouveaux systèmes d'armement – stratégiques et classiques – sont mis au point et déployés dans plusieurs régions du monde, comme par exemple les systèmes antimissiles balistiques ou l'utilisation aveugle de drones. Il existe d'autres tendances inquiétantes, comme la militarisation croissante de l'espace et l'utilisation hostile de cybertechnologies. La fabrication d'armes classiques d'une capacité de destruction égale à celle des armes nucléaires serait un facteur important de déstabilisation, car leur utilisation ne serait pas soumise aux limites applicables aux armes nucléaires. Pire encore, compte tenu de la destruction massive causée par ces armes, la tentation de riposter par le recours aux armes nucléaires serait encore plus grande.

C'est dans ce sombre contexte que le Pakistan a toujours demandé que soit dégagé un nouveau consensus sur le désarmement et la non-prolifération afin d'essayer d'enrayer, voire d'inverser, certaines de ces tendances négatives. Tout en reconnaissant qu'il ne sera pas facile de parvenir à un consensus, nous voudrions saisir cette occasion pour faire quelques suggestions qui nous paraissent essentielles pour promouvoir plus de sécurité dans le monde par le biais de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

Premièrement, pour définir une nouvelle approche, nous devons partir d'un principe fondamental, à savoir qu'il faut reconnaître le droit à une sécurité égale pour tous les États. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a adopté le principe d'une sécurité égale pour tous les États, aussi bien dans le domaine des armes classiques que dans celui des armes non classiques, et aux niveaux tant régional qu'international. Il s'agit d'une condition fondamentale pour faire des progrès dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement.

Deuxièmement, nous devons examiner les motifs qui poussent les États à acquérir des armes pour se défendre. Il s'agit notamment des menaces perçues face à des forces classiques ou non classiques supérieures, de l'existence de différends ou de conflits avec des États plus puissants et de la discrimination dans l'application des normes et lois internationales.

Troisièmement, les États dotés de l'arme nucléaire doivent faire preuve d'un engagement renouvelé à parvenir au désarmement nucléaire dans un délai

raisonnable. Sans cet engagement, le compromis sur lequel repose le régime de non-prolifération continuera de s'affaiblir. Dans tous les cas, les grandes puissances n'ont pas absolument besoin de vastes arsenaux d'armes nucléaires, étant donné que ces pays disposent de stocks importants d'armes classiques et qu'il n'existe aucun différend entre eux. L'objectif ultime doit être l'élimination totale des armes nucléaires dans le contexte d'un système de sécurité collective redynamisé.

Quatrièmement, nous devons nous mettre d'accord sur une stratégie non discriminatoire fondée sur des critères pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en vertu de garanties internationales appropriées, conformément aux obligations internationales des États. Les progrès technologiques et l'amélioration du régime des inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont permis de promouvoir une énergie nucléaire non susceptible de contribuer à la prolifération. Cependant, lors de la mise au point d'un nouveau régime d'inspections, il serait essentiel de veiller à ce qu'il soit appliqué de façon équitable tant aux États dotés de l'arme nucléaire qu'à ceux qui n'en sont pas dotés, conformément à leurs obligations.

Cinquièmement, tant que le désarmement nucléaire n'est pas réalisé, les États non dotés de l'arme nucléaire doivent être garantis contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, ou même d'armes classiques. Les garanties de sécurité fournies par les États dotés de l'arme nucléaire doivent donner lieu à un traité universel, inconditionnel et juridiquement contraignant.

Sixièmement, nous devons conclure un accord universel et non discriminatoire qui réponde aux préoccupations que suscitent la mise au point, le déploiement et la prolifération de missiles et de systèmes antimissiles balistiques, qui sont intrinsèquement déstabilisateurs et d'une fiabilité douteuse.

Septièmement, nous devons reconnaître la nécessité de renforcer le régime juridique international afin d'empêcher la militarisation de l'espace.

Huitièmement, en tant que première mesure à prendre pour atteindre l'objectif du désarmement, les États dotés de l'arme nucléaire doivent cesser la production de matières fissiles et éliminer tous les stocks au titre d'un traité sur les matières fissiles.

S'agissant des armes classiques, il faudrait mener d'urgence des négociations sur la réduction équilibrée

des forces armées et des armements classiques. Comme il est indiqué dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), ces négociations devraient être menées en mettant tout particulièrement l'accent sur les forces armées et les armes classiques des États militairement importants. Il faut mettre un terme à la tendance inquiétante à l'augmentation du nombre d'armes classiques et à leur perfectionnement qui a un lien de causalité avec la dépendance continue de certains États vis-à-vis des armes nucléaires.

La récente rupture des négociations relatives à un traité sur le commerce des armes illustre l'échec d'une approche partielle et sélective en matière de désarmement. Nous devons donc adhérer au principe essentiel identifié à la première session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement, à savoir que

« [l'] adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit » (*résolution S-10/2, par. 29*).

Ces trois dernières années, nous avons entendu les plaintes forcées au sujet de l'échec du mécanisme de désarmement. Nous considérons que la description de l'état de ce mécanisme et le diagnostic posé sont partiels et se concentrent presque exclusivement sur les symptômes plutôt que sur les causes. Pire encore, les solutions proposées sont sélectives, discriminatoires et incohérentes.

Pour évaluer de manière objective les causes de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, il est important de reconnaître ces faits essentiels. Premièrement, le travail de la Conférence, ou son inactivité, reflète le contexte politique actuel, car la Conférence ne fonctionne pas en vase clos. Deuxièmement, aucun traité contraire aux intérêts de sécurité de n'importe lequel de ses membres ne peut être négocié dans le cadre de la Conférence. La règle du consensus a été établie précisément pour s'assurer de cela. Le seul moyen de faire des progrès à la Conférence est de répondre aux préoccupations de tous les membres de la Conférence en matière de sécurité. Troisièmement, l'absence de progrès à la Conférence ne saurait être attribuée à son règlement intérieur puisque d'importants instruments, comme la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et

le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ont été négociés avec succès selon le même règlement. Quatrièmement, la Conférence du désarmement ne devrait pas mener des négociations que sur une seule des questions inscrites à son ordre du jour, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles par exemple. Son programme de travail comporte quatre questions essentielles. En l'absence de consensus dans le cadre des négociations sur ce traité, il ne peut y avoir de consensus pour les négociations sur le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'absence de consensus ne peut donc pas s'expliquer par la position prise par un seul État, contrairement à ce que certaines délégations prétendent.

Il est évident que les problèmes auxquels se heurtent à la Conférence du désarmement ne sont pas dus à des questions d'organisation ou de procédure. Ils sont liés à un contexte politique extérieur marqué par des politiques discriminatoires en matière de coopération nucléaire, un traitement inégal et sélectif et guidé par le pouvoir, la politique et le profit.

Les problèmes rencontrés par le programme international de désarmement et le mécanisme international de désarmement ne concernent pas exclusivement la Conférence du désarmement. La Commission du désarmement et la Première Commission sont aux prises avec des difficultés semblables. Cela fait plus de 15 ans que la Commission du désarmement n'est pas en mesure de se mettre d'accord sur un document. Les résolutions adoptées par la Première Commission le sont de manière presque automatique, sans qu'aucun progrès ne soit réalisé dans leur application. Pourquoi reprocher seulement à la Conférence du désarmement son inaction?

Une redynamisation globale est donc nécessaire. Il faut faire un nouveau pari pour le XXI^e siècle. Le Pakistan continue d'appuyer l'appel lancé de longue date par les membres du Mouvement des pays non alignés, qui représentent près des deux tiers des Membres de l'ONU, en faveur de l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette session devrait avoir pour objectif l'adoption d'une approche intégrée et globale en vue d'atteindre les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires de manière équilibrée et non discriminatoire et tenir compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les félicitations de ma délégation pour votre élection. Ma délégation remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, de sa présence aux séances de la Première Commission et de son travail soutenu. La délégation équatorienne s'associe aux déclarations faites à la 3^e séance par le représentant du Chili au nom de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à la 2^e séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

L'Équateur est le premier pays au monde à reconnaître, dans sa Constitution, les droits de la nature, faisant de la nature un sujet plutôt qu'un objet. À cet égard, notre Constitution affirme que la nature – au sein de laquelle la vie existe et se reproduit – a le droit d'exister, d'être préservée et que la régénération de ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et l'évolution de ses processus doivent être pleinement respectées.

En reconnaissant ces droits, nous les relient, de manière intégrale et complémentaire, aux droits des êtres humains. Dans ce contexte, l'Équateur regrette et condamne l'existence même d'armes de destruction massive sur Terre et considère que l'emploi ou la menace de ces armes constituent un crime contre la nature et l'humanité.

À cet égard, l'Équateur, comme de nombreux autres États, considère que le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent être des processus parallèles, interdépendants et convergents. Mon pays, non doté de l'arme nucléaire, s'est acquitté de ses obligations internationales concernant la non-prolifération nucléaire, et continuera de le faire. Ce faisant, il s'attend aussi à une certaine réciprocité en matière de désarmement nucléaire. Toutefois, à ce jour, l'Équateur regrette de ne pas constater ladite réciprocité. Depuis l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il s'est écoulé plus de 40 années de strict respect des obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

Malheureusement, plus de 40 années se sont écoulées également sans que l'on voie de véritables réalisations en matière de désarmement nucléaire. Cet état de fait est la source de nombreuses préoccupations, toutes fort légitimes. L'une d'elles concerne le temps que les États non dotés d'armes nucléaires devront

patienter avant de voir le désarmement nucléaire général et complet, ainsi que l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, conformément à un processus universel, transparent, irréversible, vérifiable, et garanti par un traité juridiquement contraignant. La deuxième préoccupation est de savoir combien de temps ces mêmes États devront attendre pour voir se concrétiser les garanties juridiquement contraignantes que nos territoires et nos peuples ne seront pas visés par l'emploi ou la menace d'armes nucléaires pendant que se négocie le désarmement nucléaire. La solution à la situation de la Conférence du désarmement réside probablement dans les réponses à ces interrogations.

L'Équateur partage la préoccupation des autres États devant l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement. Toutefois, nous trouvons également préoccupante l'intention d'entamer des négociations sur un traité sur les matières fissiles en marge de la Conférence du désarmement, car, outre le rôle que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a assigné à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance de négociation sur le désarmement, cela retarde encore davantage la réalisation de la juste aspiration de la communauté internationale à remplir les obligations découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a trait au désarmement nucléaire. À cet égard, ce n'est qu'en traitant simultanément cette question et les autres questions en suspens à la Conférence du désarmement, à savoir une convention sur les armes nucléaires, les assurances de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, que l'on pourra faire des progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

S'agissant du futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ma délégation estime que les négociations doivent répondre à toutes les préoccupations des États en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. Seul un instrument incluant les stocks aussi bien existants que futurs de matières fissiles sera en mesure d'y parvenir. Si l'on ajoute à cela le fait que la Commission du désarmement de l'ONU a enregistré pendant de nombreuses années des résultats infructueux, il est tout à fait logique, cohérent et nécessaire d'entreprendre une analyse globale du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. À cette fin, ma délégation réaffirme son appui à la convocation d'une quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin que tous les organes qui composent le mécanisme de désarmement puissent être évalués et que les mesures correctives pertinentes puissent être prises.

L'Équateur réitère son appel en faveur de l'adhésion universelle au du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que du respect des engagements découlant des mesures contenues dans les conclusions et recommandations de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de mai 2010. À cet égard, l'Équateur espère que la dernière réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est déroulée à Vienne, ainsi que les deux prochaines réunions dudit Comité, qui auront lieu en 2013 et 2014, ouvriront la voie à l'aboutissement de la Conférence d'examen de 2015.

En tant que partie contractante au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, aussi connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, l'Équateur exhorte les signataires des protocoles au Traité à modifier ou à retirer les déclarations interprétatives qu'ils ont émis de manière unilatérale lors de la signature de ces Protocoles, car elles mettent à mal le statut de dénucléarisation instauré par le Traité.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais également demander instamment à tous les États de n'épargner aucun effort pour établir et consolider d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Parallèlement, nous appuyons fermement la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et demandons à ce que soient examinés dès que possible les aspects en suspens, qui permettraient, dans ce cadre, d'organiser en décembre 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, avec la participation de tous les États de la région.

Dans le contexte du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, l'Équateur exprime son soutien à l'entrée en vigueur dès que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par ailleurs, l'Équateur défend également le droit légitime et inaliénable des États à développer la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. À cet égard, notre délégation

réaffirme son appui au cadre réglementaire prévu à cet effet par l'Agence internationale de l'énergie atomique, et insiste sur l'obligation des États qui optent pour ce type d'énergie d'élaborer et d'observer les normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection nucléaires.

Pour ce qui est des autres armes de destruction massive, et compte tenu de ce qu'elle affirme depuis le départ, la délégation équatorienne tient à réitérer son attachement sans réserve à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage et appuie résolument les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, nous tenons à exprimer notre grande satisfaction quant aux accords conclus à la Conférence d'examen du Programme d'action de 2012, et exprimons notre attachement aux engagements qui en découlent.

Dans le même temps, nous regrettons que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet, n'ait pas donné de résultats concrets. L'Équateur estime que les négociations antérieures sur la question présentaient de nombreux obstacles difficiles à surmonter. À cet égard, nous demandons à ce qu'un instrument de ce type traite la question de manière transparente, équilibrée et non discriminatoire, tout en préservant les principes fondamentaux du droit international et ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine des États, l'autodétermination, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, l'intégrité territoriale et politique et le droit de légitime défense. L'universalité du Traité ne pourra être garantie que s'il est adopté par consensus.

Fidèle à son attachement au désarmement et à la paix universelle, et dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'Équateur a ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions. De même, sachant que la société civile et le développement de celle-ci sont les principales victimes de l'utilisation de ce type d'armes, nous tenons à réitérer notre attachement et notre appui à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Pour finir, tout en exprimant l'attachement du Gouvernement équatorien à la paix, au désarmement universel et à la sécurité internationale dans le strict respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, ma délégation renouvelle son offre de coopération au sein de la Première Commission.

M^{me} Zografska-Krsteska (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-septième session. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, de notre plein appui, et vous souhaite plein succès afin que nos travaux produisent les résultats souhaités. La République de Macédoine s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je tiens toutefois à formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

La réalisation de progrès dans le désarmement s'agissant des armes classiques revêt un intérêt tout particulier pour mon pays. Les statistiques confirment que ces armes sont parmi les plus meurtrières, faisant bien davantage de victimes que d'autres armes en raison de leur grande variété d'utilisation. La maîtrise de la prolifération des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, ainsi que la prévention de leur détournement aux fins du commerce illicite, sont des questions qui touchent directement la stabilité des pays de notre région, mais aussi à travers le monde.

Pour toutes ces raisons, la République de Macédoine a appuyé la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, depuis sa création, et s'est en outre engagée à le renforcer aux niveaux national et international. Grâce aux mesures prises dans le cadre du Programme d'action, nous avons pu renforcer la sécurité dans notre pays et au-delà. En coopérant étroitement avec nos voisins et la communauté internationale dans son ensemble sur ces questions et d'autres questions de désarmement, nous avons contribué à renforcer la stabilité, les relations de bon voisinage et le développement au sein de l'Europe du Sud-Est.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que la sécurité humaine, autrement dit l'approche axée sur l'individu, reste au cœur de la politique et de l'action de la Macédoine pour ce qui est des armes légères et de petit calibre, afin d'améliorer la sécurité des personnes

touchées par l'utilisation de ces armes. Parmi les divers progrès réalisés l'année dernière au plan national, je voudrais mentionner la mise au point et l'adoption d'une loi sur l'examen et le marquage des armes et des munitions, l'adoption d'une nouvelle loi sur les mesures restrictives internationales, la mise à jour du logiciel d'enregistrement et de gestion des armes, la mise en place d'un système d'identification balistique, le renforcement de la mise en œuvre de notre stratégie de gestion des frontières et la coopération accrue avec le secteur civil, en particulier en ce qui concerne l'amendement de la loi sur les armes et des activités de sensibilisation.

À ce stade, je voudrais également exprimer la satisfaction de la Macédoine relativement au document final – adopté par consensus – de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue récemment. À l'instar de nombreuses autres délégations, je tiens à féliciter l'Ambassadrice du Nigéria, M^{me} Joy Ogwu, de la compétence avec laquelle a dirigé les travaux de la Conférence. La Macédoine demeure attachée à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action.

La République de Macédoine est un fervent partisan de l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer le commerce des armes. Notre pays est situé dans une région où, au cours de la dernière décennie du XX^e siècle, la prolifération incontrôlée des armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre, a alimenté ou exacerbé divers conflits, avec des conséquences humanitaires dévastatrices. Nous avons donc conscience des conséquences d'un nouveau report de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. La Macédoine partage la déception exprimée par d'autres délégations quant au fait que la Conférence pour un traité sur le commerce des armes, tenue du 2 au 27 juillet, n'ait pas pu conclure ses travaux. Cependant nous ne devrions pas baisser les bras, mais plutôt intensifier et poursuivre nos efforts sur la base du texte proposé par le Président le 26 juillet 2012 (A/CONF.217/CRP.1). À cet égard, nous appuyons le projet de résolution présenté par un groupe de pays en vue de la convocation rapide d'une Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, afin de mener à bon terme les travaux inachevés relatifs à ce traité.

La protection des civils est au cœur de l'action de l'ONU, et la Convention sur les armes à sous-munitions est considérée comme un instrument qui incarne cet objectif dans une large mesure. Nous notons avec satisfaction que le nombre de ratifications est passé à 75. À l'occasion de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue récemment à Oslo, la République de Macédoine a fourni des informations sur les progrès qu'elle a réalisés dans la mise en œuvre de la Convention et a réaffirmé son ferme engagement à éliminer les stocks restants d'armes à sous-munitions. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer nos remerciements à nos partenaires internationaux, au Gouvernement allemand et au Norwegian People's Aid, avec qui nous coopérons étroitement pour atteindre cet objectif avant la prochaine réunion intersessions prévue en avril 2013.

La Macédoine appuie les efforts internationaux en vue de l'universalisation des divers instruments internationaux interdisant les armes de destruction massive. Cette année marque le quinzième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques. La réunion du 1^{er} octobre 2012 a de nouveau appelé les États Membres qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire sans plus tarder. Espérons que nous pourrions constater des progrès à cet égard, d'ici la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques prévue en avril 2013.

Nous avons hâte de voir des progrès dans l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en mai 2010, et ce, concernant les trois piliers du Traité. Nous sommes favorables au renforcement du régime international de non-prolifération et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans plusieurs régions du monde. Ces zones peuvent contribuer à la stabilité régionale et mondiale, ce qui est particulièrement important au Moyen-Orient. La Macédoine espère que la prochaine conférence qui doit se tenir en Finlande sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient aboutira aux résultats escomptés.

Tout en nous félicitant que la République centrafricaine, Trinité-et-Tobago, le Ghana, la Guinée, le Guatemala et l'Indonésie aient récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), nous soulignons que l'entrée en vigueur de ce

traité demeure cruciale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Avec d'autres ministres, le Ministre macédonien Nikola Poposki a lancé un appel en faveur de l'entrée en vigueur rapide du TICE dans la Déclaration ministérielle commune sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/67/515, annexe) publiée à la sixième Réunion ministérielle à l'appui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue le 27 septembre.

La Macédoine a fait des progrès considérables s'agissant de renforcer ses capacités législatives, institutionnelles et administratives pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais signaler que, depuis 2011, la République de Macédoine participe activement à l'initiative de l'instrument de stabilité de l'Union européenne visant à la mise en place de centres d'excellence pour les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en Europe du Sud-Est, en Ukraine, en Moldavie et dans le Caucase. Pour sa part, la République de Macédoine a déjà recensé ses besoins et proposé des projets pour apporter des améliorations dans plusieurs domaines. Suite à une décision du Gouvernement, un organisme national de coordination pour les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires rassemblant des représentants de tous les services compétents a été créé le 19 juin.

En conclusion, je voudrais souligner que les menaces actuelles qui pèsent sur la sécurité internationale exigent que nous disposions de mécanismes de désarmement plus rationnels et plus efficaces. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas, pour des raisons complexes, mais qui ne représentent pas des obstacles insurmontables. Nous devons explorer toutes les voies possibles et mobiliser davantage de volonté politique pour faire des progrès au cours de cette soixante-septième session de l'Assemblée générale. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous examinons les initiatives visant à augmenter le nombre des membres de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite à la 3^e séance au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements, le désarmement nucléaire demeure la plus haute priorité pour le Myanmar, pour des raisons évidentes et incontestables. Les armes nucléaires mettent en péril la sécurité de toutes les nations. Nous sommes d'avis qu'il convient de se pencher sur la question des conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires et de souligner que leur utilisation est incompatible avec les règles fondamentales du droit international humanitaire. Nous ne devons pas oublier qu'aussi longtemps que les armes nucléaires existeront sur notre planète, nous courrons le risque de nous retrouver au bord de l'extinction. Nous sommes donc fermement convaincus que la seule garantie absolue contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète et totale des armes nucléaires.

Dans ce contexte, il nous incombe à tous de nous acquitter de bonne foi des engagements et des responsabilités énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de mettre en œuvre les accords conclus par consensus pendant la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

Le Myanmar appelle de nouveau tous les États dotés de l'arme nucléaire, en particulier ceux qui détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants, à appliquer intégralement et sans délai les 13 mesures pour le désarmement nucléaire énoncées dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 (NPT/CONF.2000/28 (Part I et Part II)) ainsi que les 22 mesures relatives au désarmement nucléaire du plan d'action qui figure dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). À cet égard, nous considérons que la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une étape nécessaire pour préparer la Conférence d'examen de 2015.

Nous prenons acte des efforts bilatéraux déployés pour réduire les arsenaux nucléaires. Nous ne devons toutefois pas oublier que, dans le même temps, ces efforts pourraient être réduits à néant par le perfectionnement des armes nucléaires. Les effets catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires ne connaissent aucune frontière. D'ici à l'élimination totale de ces armes, les États non

dotés de l'arme nucléaire ont le droit de disposer d'un instrument international juridiquement contraignant leur donnant des garanties de sécurité contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Cet appel urgent et légitime n'a toujours pas été entendu.

Compte tenu du contexte international qui domine en matière de sécurité, le Myanmar considère que la création de zones exemptes d'armes nucléaires sert les objectifs concrets de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de garanties de sécurité. La signature rapide du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par les cinq États dotés de l'arme nucléaire contribuera non seulement à la non-prolifération et au désarmement dans cette région mais également à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous félicitons que les membres permanents du Conseil de sécurité se soient dit prêts à signer le protocole au Traité de Bangkok. Nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et nous espérons que toutes les parties concernées de la région y participeront.

Nous saluons la récente ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Guatemala, la Guinée et, surtout, l'Indonésie, qui fait partie des États visés à l'annexe 2. Nous estimons encourageant que la destruction des stocks d'armes chimiques existants se poursuive jusqu'à ce que plus une seule de ces armes ne subsiste. Nous nous associons également aux orateurs précédents qui ont salué les résultats de la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, tenue à Genève en décembre 2011. Le Myanmar n'a pas l'intention d'acquiescer d'armes nucléaires ni d'armes de destruction massive. Le Myanmar est un État non doté d'armes de destruction massive. Bien que ses préoccupations prioritaires soient les réformes politiques, économiques et sociales dans l'objectif de construire une société démocratique, le Myanmar n'oublie pas les traités sur le désarmement, auquel il est attaché. Il est en train d'envisager la possibilité de les ratifier.

La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes organisée en juillet n'a pas été fructueuse. Pour qu'un instrument international et juridiquement contraignant en matière de désarmement

soit universel, efficace et dûment appliqué, les droits inaliénables des États à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale et leur droit de légitime défense doivent être préservés et protégés par-dessus tout. Le Myanmar espère que le traité sur le commerce des armes qui verra le jour respectera rigoureusement ce principe fondamental. Le Myanmar accueille avec satisfaction les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Myanmar renouvelle son appui à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. La composition sans équivalent de cet organe est en soi un atout pour s'attaquer aux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui en matière de sécurité internationale. La Conférence du désarmement a produit par le passé des instruments importants en matière de désarmement. Le moment est venu de sauver la Conférence. À l'instar de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, nous pensons que les causes profondes de cette impasse sont liées au contexte politique extérieur à la Conférence.

Afin d'apporter les bonnes réponses aux défis actuels en matière de sécurité internationale, l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doivent être examinées. Selon nous, cela pourrait être fait dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Conformément à ses priorités et parce qu'il est attaché au désarmement, le Myanmar présente chaque année à la Première Commission un projet de résolution d'ensemble sur le désarmement nucléaire. Ce sera de nouveau le cas pendant la présente session. Entre autres choses, ce projet de résolution énumère de manière détaillée les mesures pratiques à prendre pour atteindre l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires. Nous espérons sincèrement que les États Membres appuieront notre projet de résolution et s'en porteront coauteurs.

M. Sin (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-septième session. Je ne doute pas que, sous votre direction avisée, les séances à venir seront fructueuses. Je saisis cette occasion pour assurer la Première

Commission du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation. Ma délégation s'associe elle aussi à la déclaration faite à la 2^e séance par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La paix et la sécurité mondiales restent exposées à de graves menaces en raison de l'existence des armes de destruction massive, les armes nucléaires en particulier. Depuis sa création il y a six décennies, l'ONU consacre une grande partie de ses efforts à répondre à cette préoccupation. Néanmoins, aucun changement réel n'a été apporté jusque-là. Il est saisissant de constater que certaines puissances continuent de s'appuyer sur les armes nucléaires pour employer la méthode forte et mener une politique qui vise le monopole, la domination et l'ingérence.

Les armes nucléaires n'ont jamais aussi ouvertement servi à menacer et à faire du chantage, ce qui va au-delà de leur rôle de dissuasion et inquiète vivement la communauté internationale. La puissance nucléaire dotée des armes nucléaires les plus perfectionnées au monde a déclaré que la République populaire démocratique de Corée pourrait être la cible d'attaques nucléaires préventives et multiplie les menaces nucléaires en menant chaque année de plus en plus d'exercices de simulation de guerre nucléaire sur la péninsule coréenne et aux alentours. Pour les Coréens, la menace posée par les armes nucléaires n'est en aucune manière une idée abstraite; il s'agit depuis longtemps d'une réalité.

Bien que l'opinion publique, dans notre pays et à l'étranger, souhaite et revendique unanimement la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne, des exercices militaires agressifs relevant de la provocation et simulant une guerre nucléaire contre la République populaire démocratique de Corée au sud de la péninsule coréenne ont été une nouvelle fois effectués cette année. Les exercices militaires conjoints tels que Key Resolve, Foal Eagle et Ulji Freedom Guardian ont nécessité la mobilisation de contingents et de moyens offensifs énormes depuis le territoire des États-Unis et depuis d'autres bases militaires situées dans la région Asie-Pacifique, créant ainsi une véritable situation de guerre. La République populaire démocratique de Corée aspire plus que quiconque à une paix durable, mais elle ne suppliera jamais pour que soit rétablie la paix aux dépens de sa souveraineté ou de sa dignité nationale. Face à la menace nucléaire extrême que représentent les États-Unis, la République populaire démocratique de

Corée a mis en place son propre dispositif de dissuasion nucléaire. Ce dispositif est non seulement un moyen puissant de préserver sa souveraineté et de prévenir la guerre sur la péninsule coréenne, mais il constitue également une garantie solide qui permet à mon pays d'axer ses efforts sur le développement de l'économie et l'amélioration du niveau de vie de la population.

La République populaire démocratique de Corée appuie le désarmement nucléaire. Au sein des instances des Nations Unies qui s'occupent des questions de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, elle a, en collaboration avec le Mouvement des pays non alignés, déclaré que le désarmement nucléaire est la question qui a les plus profondes répercussions sur la paix et la sécurité mondiales, et elle demeure déterminée à faire du désarmement nucléaire une priorité absolue. L'objectif que cherche à atteindre la société internationale dans le domaine du désarmement nucléaire est l'élimination totale des armes nucléaires. Nous regrettons que le processus de désarmement nucléaire demeure inactif du fait de doctrines nucléaires agressives et immuables ainsi que de réductions minimales et occasionnelles des arsenaux nucléaires. Ce type de processus ne peut être considéré que comme quelque chose qui vise à tourner en dérision les désirs des États non dotés d'armes nucléaires, et il ne fera que diminuer la confiance que portent ces derniers aux puissances nucléaires.

La Conférence du désarmement est bloquée depuis plus de 10 ans, et ce du fait du manque de sincérité des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne les questions de désarmement nucléaire et leurs politiques de non-prolifération. Le désarmement nucléaire est considéré comme la seule solution définitive au problème de la prolifération, car la prolifération est liée à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires par les puissances nucléaires. Ma délégation réitère sa position, à savoir que notre objectif principal dans le domaine du désarmement doit être d'adopter un traité juridiquement contraignant sur l'élimination totale des armes nucléaires et l'interdiction de l'emploi ou de la menace de ces armes.

L'utilisation de l'énergie nucléaire et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques sont des droits inaliénables de tous les États souverains. La République populaire démocratique de Corée a décidé que le fait de développer une industrie nucléaire indépendante est une solution pratique à son problème énergétique, et elle s'est donc attelée à la construction d'un réacteur à

eau légère pour produire de l'énergie nucléaire de façon autonome.

En 2009, la République populaire démocratique de Corée a par ailleurs adhéré au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique de 1975 en vue de participer activement aux activités d'exploration de l'espace, qui présentent des avantages considérables en termes de développement économique. À ce jour, elle a lancé plusieurs satellites qu'elle a elle-même fabriqués en utilisant exclusivement des ressources et des techniques nationales.

Toutefois, certains pays ont associé les activités spatiales pacifiques de mon pays à un programme militaire et sont allés jusqu'à proférer des allégations infondées, notamment au sujet d'un essai de missile de longue portée et d'un programme d'enrichissement de l'uranium. Ces pays affirment qu'en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée ne peut effectuer aucun lancement en utilisant la technologie des missiles balistiques, et que même le lancement d'un satellite à des fins pacifiques ne doit pas être autorisé. Si ces mêmes pays sont libres de lancer des satellites spatiaux et que seule la République populaire démocratique de Corée n'en a pas le droit, cela constituerait une violation intolérable de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée.

Pour ce qui est des résolutions du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée ne les a jamais reconnues parce qu'elles ne représentent pas un jugement équitable de nos essais nucléaires défensifs face à la politique hostile des États-Unis, qui s'appuie sur les préjugés et la pression. Compte tenu de cette réalité, la question est de savoir comment et pourquoi le Conseil de sécurité garde le silence alors que les États-Unis émettent des menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle, et ce en dépit des valeurs de justice et d'égalité dans le cadre des relations internationales que défend le Conseil de sécurité. Cette politique du deux poids, deux mesures et cette injustice, qui sont plus présentes que jamais, sont une tragédie qui touche aujourd'hui les relations internationales.

Certains pays affirment souvent que la République populaire démocratique de Corée a ce qu'ils appellent des « ambitions nucléaires ». La République populaire démocratique de Corée est tout à fait ouverte et franche à l'égard de la communauté internationale en

ce qui concerne toutes les mesures qu'elle met en place, et elle n'a jamais cherché à éviter l'opinion publique ou poursuivi de programme clandestin. La République populaire démocratique de Corée est fermement convaincue que sa cause est juste. Elle est déjà devenue un État doté d'armes nucléaires, et l'époque où les États-Unis pouvaient la menacer avec leurs bombes atomiques est révolue. La République populaire démocratique de Corée a choisi de se doter d'un arsenal de dissuasion nucléaire non pas parce qu'elle voulait s'en servir comme d'une monnaie d'échange, mais parce qu'elle devait contrer les mesures prises par les États-Unis en vue d'éliminer la République populaire démocratique de Corée.

Tant que les États-Unis persisteront dans leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, celle-ci conservera inévitablement des armes nucléaires à long terme. La République populaire démocratique de Corée honorera ses responsabilités en tant qu'État responsable doté d'armes nucléaires, et elle poursuivra ses efforts en vue de promouvoir l'exploration pacifique de l'espace ainsi que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Desta (Érythrée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de cette importante Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience, nos travaux seront menés à bien. Je vous assure du plein appui de ma délégation. Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées à la 2^e séance par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Je vais ajouter quelques brèves remarques à titre national.

Près d'un siècle après que la Société des Nations ait tenté pour la première fois de débarrasser le monde des armes meurtrières, nous sommes toujours loin d'avoir réalisé ce noble objectif. L'énorme stock d'armes de destruction massive meurtrières et d'armes classiques non réglementées continue de mettre en péril l'existence de l'humanité. Cette menace est réelle et mondiale. Aucun pays ne peut à lui seul assurer la sécurité de ses frontières et de ses citoyens dans un monde de plus en plus interconnecté.

À cet égard, l'Érythrée souligne que les questions de sécurité régionale et internationale et de désarmement

doivent être réglées au moyen d'instruments transparents, globaux et non discriminatoires négociés au niveau multilatéral. L'Érythrée appuie les divers instruments internationaux visant à parvenir à un désarmement complet, vérifiable et irréversible pour toutes les catégories d'armes.

Il est regrettable que ces dernières années, nous n'ayons pas pu faire de progrès sur cette question au sein de la Conférence du désarmement. Dans l'intérêt de notre avenir commun, nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire afin de convenir d'un programme de base et d'entamer immédiatement des discussions de fond sur les questions de désarmement.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, les armes légères et de petit calibre continuent d'alimenter les conflits, d'exacerber la criminalité, de détourner des ressources indispensables et de perpétuer l'insécurité régionale. Le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en août, revêt beaucoup d'importance. S'il est vrai que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme d'action incombe principalement aux gouvernements, de par sa nature, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre transcende souvent les frontières nationales et appelle une riposte régionale. L'Érythrée estime que le renforcement des capacités des arrangements régionaux permettrait de faire des progrès notables s'agissant d'enrayer ce problème.

En tant que signataire de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et membre actif du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, l'Érythrée continuera à collaborer activement avec les pays frères de la région en vue de l'élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Même si la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'a pas atteint les objectifs affichés, l'Érythrée estime que l'engagement constructif dont ont fait preuve les représentants au cours de ce processus qui a duré un mois traduit l'appui général à un instrument international réglementant les transferts d'armes. Un tel instrument, s'il est équilibré, non discriminatoire et à même de résister à toute

exploitation politique abusive, peut être un pas important vers la prévention et l'élimination des transferts illégaux d'armes. Alors que nous nous préparons à une autre conférence consacrée à cette question, l'Érythrée tient à souligner que tout traité éventuel doit être le résultat d'un processus intergouvernemental global et transparent. Le futur traité, quel qu'il soit, ne devra en aucune manière porter atteinte au droit inaliénable de tous les États d'acquérir, de fabriquer, de stocker et d'importer des armes pour se défendre. Il ne devra pas se prêter à un quelconque détournement politique abusif et devra comporter des dispositions claires à cette fin.

L'existence d'armes nucléaires continue de faire peser une menace grave sur l'humanité. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de leur emploi – intentionnel ou accidentel – subsistera. L'Érythrée estime que la seule garantie contre l'emploi, la menace et la prolifération des armes nucléaires est leur élimination totale. Ma délégation considère que nous devons intensifier nos efforts pour mettre en œuvre, de manière équilibrée, les trois piliers énoncés dans le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)).

L'emploi ou la menace d'armes nucléaires est illégal et inacceptable sur le plan éthique. En attendant la réalisation d'un désarmement général et complet, les États dotés de l'arme nucléaire doivent donner des assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne l'emploi et la menace de ces armes mortelles. Ces assurances négatives de sécurité doivent être juridiquement contraignantes. Par ailleurs, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera un pas déterminant vers l'élimination totale des armes nucléaires. L'Érythrée est signataire du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. La création de telles zones dans d'autres régions contribuera sensiblement à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est clair que la technologie nucléaire peut jouer un rôle important dans le développement durable, notamment la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. L'Érythrée appuie le droit inaliénable de tous les États de développer et/ou d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques et conformément aux accords de garanties généralisées et aux protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ma délégation salue

les activités de l'AIEA, qui apporte une contribution remarquable au développement socioéconomique des pays en développement. En Érythrée, l'AIEA a apporté un appui considérable à nos efforts dans le secteur de l'élevage, notamment la lutte contre la brucellose et la tuberculose.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'expérience a montré que les armes ne font qu'alimenter l'insécurité. Par conséquent, le désarmement demeure le seul outil viable pour une planète plus sûre. L'Érythrée estime que la sécurité internationale et régionale passe nécessairement par le règlement pacifique des différends et la coopération économique. La réforme des institutions internationales chargées du maintien de la sécurité ainsi que des institutions financières est un pas important dans la bonne direction.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation se réjouit de vous voir présider les travaux de la Commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée. Je tiens à vous assurer du plein appui et de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, de la Finlande, pour la compétence avec laquelle il a conduit les travaux de la Première Commission au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées à la 2^e séance par les représentants du Nigéria et de l'Iran, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Le Botswana réaffirme son attachement aux processus multilatéraux en matière de désarmement. On ne saurait trop souligner l'interdépendance des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, au développement et au désarmement, auxquelles ma délégation continue d'accorder la plus haute priorité. Lorsqu'elle s'est exprimée sur ce point de l'ordre du jour pendant la soixante-sixième session (voir A/C.1/66/PV.9), ma délégation a souligné l'importance du désarmement s'agissant de réduire les tensions politiques et d'atténuer les conflits.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un climat de frustration générale au sein du système international à l'égard du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le fait est que nous sommes tous plus qu'exaspérés par l'impasse sans fin dans laquelle se trouve l'instance multilatérale la plus importante

– et à vrai dire la seule – pour les négociations sur le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement. Nous demeurons vivement préoccupés par l'absence de progrès s'agissant des travaux de fond de la Conférence du désarmement à Genève.

Le Botswana appuie pleinement les efforts du Secrétaire général en vue de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et nous exhortons les membres de la Conférence à adopter un programme de travail et à le mettre en œuvre immédiatement. Il ne fait aucun doute que de tels progrès permettraient de relancer les espoirs que démarrent des négociations sur de nouveaux instruments de désarmement importants, notamment l'adoption d'un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, lequel servirait à la fois les objectifs de désarmement nucléaire et ceux de non-prolifération nucléaire.

Nos espoirs de parvenir au désarmement nucléaire ont été ravivés en 2010, suite au plan d'action adopté par la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). À l'époque, les États dotés d'armes nucléaires ont réitéré l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et, par là même, au désarmement nucléaire, et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard.

Le Botswana estime que les efforts mondiaux en matière de désarmement peuvent être renforcés par des efforts déployés au niveau régional, en particulier par des progrès en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette mesure reste un jalon important dans le domaine du désarmement nucléaire, qui peut stimuler les efforts internationaux.

Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui sera accueillie par la Finlande au courant de l'année. Nous nous réjouissons de délibérations fructueuses menées relativement à cette importante conférence, dont nous sommes convaincus qu'elle inspirera les travaux du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015. Pour notre part, nous réitérons notre engagement en faveur de la mise en œuvre du Traité de Pelindaba, qui

a établi une zone exempte d'armes nucléaires dans notre région.

Le Botswana accorde beaucoup d'importance aux efforts internationaux en cours en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Botswana, qui a ratifié ce Traité il y a quelques années, demeure préoccupé par la lenteur des progrès s'agissant de sa ratification par les États. En effet, ces progrès si lents pourraient compromettre davantage la situation en matière de désarmement nucléaire, qui est déjà fragile. Par conséquent, nous attendons avec beaucoup d'intérêt que l'impulsion soit donnée en faveur de l'universalisation de cet instrument important. Nous voudrions inviter les États dotés d'armes nucléaires, et en particulier les pays énumérés à l'annexe 2, qui ne l'ont pas encore fait, à envisager de ratifier ce Traité sans plus tarder.

Le Botswana se félicite de l'adoption par consensus, en septembre 2012, des Documents finals de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Document final de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). En ce moment où nous nous concentrons sur la mise en œuvre du Programme d'action, le Botswana voudrait requérir l'aide et la coopération de la communauté internationale dans les domaines du contrôle et de la gestion des frontières, du marquage et de la tenue des registres, pour pouvoir contribuer efficacement à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

L'aide et la coopération internationales demeurent primordiales et indispensables pour le succès des efforts nationaux en vue de la mise en œuvre de tous les aspects du Programme d'action. À cet égard, nous devrions examiner les voies et moyens d'utiliser efficacement les ressources limitées fournies par différents partenaires pour obtenir des résultats concrets.

Nous regrettons que la première Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet, n'ait pas pu adopter le traité destiné à réglementer le commerce international des armes classiques, comme prévu. Même si nous sommes toujours déçus, nous restons convaincus que tout n'est pas perdu. En fait, la Conférence de juillet

pour un traité sur le commerce des armes a marqué une étape importante dans la mobilisation de la communauté internationale en vue d'un objectif commun. Pour cette raison, nous accordons une grande importance à la reprise des négociations sur cet important traité dans un proche avenir.

En ce qui concerne les questions de désarmement, le Botswana se félicite de la tenue de la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en décembre 2011 à Genève. La Conférence d'examen a adopté un document final tourné vers l'avenir (BWC/CONF.VII/7), qui, entre autres, a mis en place un programme de parrainage pour faciliter la participation des pays en développement aux réunions futures, a adopté des formules révisées de déclaration pour les communications de renseignements au titre des mesures de confiance et a renouvelé le mandat de l'Unité d'appui à l'application.

Pour terminer, le Botswana est convaincu que le système multilatéral reste le forum adéquat pour revitaliser le mécanisme de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de la prochaine session de la Conférence du désarmement, qui devrait adopter son programme d'action et reprendre les efforts de mise en œuvre sans plus tarder. Nous sommes également confiants que les négociations sur le traité sur le commerce des armes reprendront bientôt et aboutiront à l'adoption de cet important instrument international juridiquement contraignant que nous appelons tous de nos vœux.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec le consentement et l'accord de la Commission, je voudrais interrompre la liste des orateurs, étant donné que la Secrétaire générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) doit partir ce soir. Dans ce contexte, je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale de l'OPANAL.

M^{me} Ubeda (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie de votre compréhension. Permettez-moi également de vous féliciter pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission et de vous remercier de me donner la possibilité de faire part à la Commission des progrès et de la position de

l'Organisme au cours des derniers mois. Je voudrais également rendre hommage à M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et aux autres membres du Bureau.

Il y a un an, j'ai eu l'occasion, à cette tribune, de décrire le processus de revitalisation du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et son programme politique dans le contexte international actuel (voir A/C.1/66/PV.9). Une partie de ce message portait sur la déclaration de 2011 des États membres de l'Organisme, destinée aux autres États Membres de l'ONU. Cette déclaration énonce de nouveaux consensus régionaux, dont le plus important a trait à la détermination des 33 États membres à s'associer aux efforts de la communauté internationale pour faire des progrès en vue de la négociation d'un instrument universel juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. Aujourd'hui, ce consensus est l'une des lignes directrices de l'ordre du jour de l'Organisme, au même titre que le renforcement des mesures de non-prolifération. Ces deux questions, le désarmement nucléaire et la non-prolifération, sont indivisibles dans les travaux de l'Organisme.

Ce processus de revitalisation vise notamment à continuer de renforcer la zone elle-même, par le biais de mesures spécifiques prises par les États et à travers le respect des engagements pris par les pays au titre des Protocoles additionnels. Par conséquent, nous continuerons d'exhorter les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont fait des déclarations interprétatives au moment de la signature et/ou de la ratification de ces protocoles, à modifier ou à retirer ces déclarations, en particulier celles qui touchent aux assurances de sécurité négatives. De toute manière, nous estimons que la seule garantie absolue est l'élimination totale et complète des armes nucléaires.

L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est un autre domaine d'action de l'Organisme dans la région. Cette année, à la demande du Bureau des affaires de désarmement, l'OPANAL a présenté un rapport sur l'éducation en matière de paix, de désarmement nucléaire et de non-prolifération pour la période 2010-2012, que les membres de la Commission peuvent consulter sur notre site Web. En collaboration avec les États membres, nous continuons à promouvoir les cours et d'autres activités de formation et de sensibilisation. Nous sommes plus que disposés à

donner des informations y relatives à toutes les parties intéressées.

Il est évident que les zones exemptes d'armes nucléaires ne sont pas des îles. Même si elles ont été conçues comme des espaces territoriaux bien définis, elles font partie de l'architecture internationale de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Chacune de ces zones contribue à la paix et à la sécurité régionales et mondiales, tout en s'intégrant dans cette architecture par le biais de ses traités respectifs et d'autres traités à caractère universel, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les traités sur la sécurité nucléaire.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais rappeler que tous les États membres de l'OPANAL sont parties au TNP et que 31 d'entre eux sont désormais parties au TICE. En janvier, nous avons appris une bonne nouvelle, à savoir que le Guatemala avait ratifié le TICE. Il ne reste que deux États pour que la totalité de la zone soit partie au TICE. Nous poursuivrons nos efforts en vue d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible. Nous espérons également que les États énumérés à l'annexe 2 adhéreront à cet instrument universel dans les plus brefs délais.

Nous avons participé à la première session du Comité préparatoire de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, et nous espérons sincèrement accomplir davantage de progrès en 2015 qu'il n'a été possible en 2010. Il est encore possible d'y parvenir, mais il faudra relever des défis considérables, notamment celui de rapprocher les positions qui sont aujourd'hui diamétralement opposées en dépit du fait que tous les États expriment les mêmes vœux dans leurs déclarations, à savoir la création d'un monde plus sûr, pacifique et débarrassé des armes nucléaires.

En 2012, l'OPANAL a coopéré avec les États membres afin que ceux qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous saluons les efforts déployés par le Chili, le Costa Rica et la Colombie pour organiser cette année des ateliers régionaux à cet effet. De même, la relation intrinsèque entre l'OPANAL et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) occupe une place importante au sein de ce cadre juridique et institutionnel. Cette relation s'est construite grâce

au Traité de Tlatelolco, qui a été signé en 1967 et qui accorde à l'Agence des fonctions et des prérogatives dans le cadre du système de surveillance mis en place pour vérifier le respect des obligations contractées par les États parties et les États signataires des protocoles additionnels.

Au cours des deux dernières années, le lien entre ces deux organismes a été revitalisé. La participation du Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, à la commémoration du 45^e anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco, ainsi que la participation de l'OPANAL à la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire de juin 2011 et au Forum de l'AIEA sur l'éventuelle pertinence de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient de novembre 2011, ont montré le regain de dynamisme entre les deux organismes. Nous nous félicitons que la Trinité-et-Tobago ait participé pour la première fois cette année à la Conférence générale de l'AIEA en tant qu'État membre.

Par ailleurs, les zones exemptes d'armes nucléaires ne sont pas des îles isolées. Elles sont également reliées par des ponts, qui ont été construits plus clairement depuis 2005, année où s'est tenue la première Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires. L'OPANAL est heureux que la présidence de la troisième conférence soit assurée par l'Indonésie, car cela sera la première fois que la conférence est présidée par un État qui ne fait pas partie de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. La délégation indonésienne peut compter sur notre coopération pour œuvrer, sous sa direction, à la mise en place de mesures concrètes en vue de renforcer et de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires et leurs objectifs communs. Il ne fait aucun doute que le moment est venu de renforcer la coordination et la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en ce qui concerne l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés en vue de contribuer à la consolidation de chacune de ces zones. Dans le même temps, ces cinq zones peuvent déployer des efforts communs et continuer de partager leurs expériences pertinentes pour favoriser la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

Une fois de plus, nous réitérons notre conviction qu'il faut convoquer cette année la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en application de la résolution de 1995, et

nous l'appelons de nos vœux. Nous saluons les efforts déployés par la Finlande en sa qualité de facilitateur du processus, et nous réitérons au Secrétaire d'État adjoint, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, nos meilleurs vœux de succès dans l'importante mission qui lui a été confiée. Nous reconnaissons que ce processus souverain appartient aux États de la région du Moyen-Orient, et nous sommes pleinement disposés à partager notre expérience de la zone exempte d'armes nucléaires créée dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. La semaine dernière, je me suis entretenue avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, afin de débattre de cette question et de réaffirmer notre ferme appui à ce processus. Nous souhaitons que les États du Moyen-Orient lancent rapidement ce processus vaste et complexe qui pourrait permettre de jeter les bases d'une paix stable et durable dans la région.

Enfin, je souhaite informer l'Assemblée que dans le cadre des manifestations commémoratives du quarante-cinquième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco, les États membres de l'OPANAL ont organisé un séminaire international sur le thème « L'expérience de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes, et les perspectives d'ici à 2015 et au-delà », en février dernier, à Mexico. Nous remercions les États membres d'autres zones

exemptes d'armes nucléaires de nous avoir accompagnés à l'occasion de cette importante rencontre, en particulier la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et le Kazakhstan. Nous remercions également les organisations non gouvernementales de divers pays, ainsi que les organisations régionales et internationales. Nous saluons la participation de l'ancien Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, qui représentait le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que la présence du Directeur général de l'AIEA et du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous soulignons la présence de hauts représentants d'États signataires des protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco, notamment les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et les Pays-Bas. La présence et la participation de toutes ces personnes aux côtés des représentants d'États de la région a donné à cette commémoration une qualité de réflexion qui a permis à l'OPANAL de renouveler sa vision de l'avenir. Cette vision se retrouve dans chacun des actes de l'Organisme, et elle est imprégnée des valeurs et objectifs les plus nobles, à savoir la paix, la sécurité et le bien-être de nos peuples.

La séance est levée à 18 h 10.